



ACTUALITÉ

PLF 2018 :
une nouvelle déception



ACTUALITÉ

Sauvons la bibliothèque
Marguerite-Durand !



ENTRETIEN

Christine
Gangloff-Ziegler



VOIX DES ÉTABLISSEMENTS

L'UFR STAPS de Rennes
en colère

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 659 NOVEMBRE 2017

le snesup



DOSSIER

La contribution
économique
et sociale
de l'Université

SNESUP FSU

COR 17

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur 



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Reims. Siret n° 704 273 778 00042 - RCS Meaux. Immatriculation 0845 n° 07 027 138
IFPI - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 209 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75011 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 483 405 942. Immatriculation 0845 n° 08 043 100
BROUAS WEDENHOFER - Illustration : Ulf Hoff

Résistons à la stratégie du choc !

Il nous faut **combattre la communication gouvernementale** ! Sous couvert de rigueur budgétaire, le gouvernement déprécie les fonctionnaires qui seraient trop nombreux et coûteraient trop cher. Sous couvert de revalorisation de quelques-uns, il intensifie le travail de tous les universitaires qui seraient des fainéants. Sous couvert d'augmentation de la réussite des étudiants qui abandonneraient en masse leurs études, il généralise la sélection. Sous couvert d'orientation, il réduit les possibilités d'accès des lycéens à l'enseignement supérieur.

Non, **les fonctionnaires ne sont pas un coût mais une richesse**. Ces professionnels sous statut sont compétents, intègres et engagés, ils garantissent l'effectivité des services publics qui sont le plus important outil de redistribution pour tous les citoyens. **Les universitaires ne sont pas des fainéants, ils travaillent durement** pour assurer le fonctionnement du système d'enseignement supérieur et construire de nouvelles connaissances. **Les étudiants**



Hervé Christofol, secrétaire général

n'échouent pas massivement. Ils sont plus de 80 % à obtenir un diplôme. Les lycéens ne sont pas désorientés, mais le nombre de places dans les filières en tension est insuffisant.

La communication gouvernementale veut convaincre nos concitoyens qu'il faut imposer l'autonomie, la concurrence entre les établissements, la sélection et à terme augmenter les frais de scolarité, car l'État n'aurait pas les moyens de financer l'enseignement supérieur pour tous alors qu'il réduit massivement les impôts des plus riches. Le 10 novembre, le budget 2018 de l'enseignement supérieur et de la recherche sera soumis au vote du Parlement : il est très insuffisant. Le 22 novembre, le projet de loi qui introduit la sélection à l'université sera présenté au Conseil des ministres.

Il nous faut résister. Les attaques contre les fonctionnaires, les universitaires, les étudiants et les lycéens nécessitent des mobilisations massives et majoritaires. **Le 16 novembre 2018, soyons au rendez-vous, manifestons-nous !**

ACTUALITÉ 5

- **Généralisation de la sélection en 1^{er} cycle** : modification du Code de l'éducation
- **PLF 2018** : une nouvelle **déception**
- **Les missions égalité entre les femmes et les hommes** ne peuvent fonctionner !
- **Féminisme et genre** : sauvons la **bibliothèque Marguerite-Durand** !

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 17

- **CTMESR** : insuffisance des moyens et échec de la politique « sociale »
- **PEDR** : la CP-CNU obtient le **contingentement des avis par corps** (PU et MC)

DOSSIER 9

La contribution économique et sociale de l'Université

Comment détruire un service public ? « Commencez par baisser son financement, analyse Noam Chomsky dans *Requiem pour le rêve américain*. Il ne fonctionnera plus. Les gens s'énerveront puis ils voudront autre chose. C'est la technique de base. » Et c'est bien, considère-t-il, ce qui arrive au service public de l'éducation, de la maternelle à l'université. Pourtant, aux États-Unis comme en France, comment croire que le droit à l'éducation, affirmé à une époque où nos sociétés étaient moins riches, ne puisse plus être pleinement financé aujourd'hui ? Les questions relatives à sa rentabilité (qui n'a à proprement parler aucun sens), à son coût ou aux difficultés que nous aurions à présent à le financer, ne tiennent pas. L'idéologie du marché, avec ce qu'elle porte ici de violence contre le principe de solidarité sur lequel se sont construits nombre de services publics, ne suffit pas. Ce dossier le montre : l'Université est loin d'avoir à rougir de ses résultats ou de sa contribution économique et sociale.



MONDES UNIVERSITAIRES 19

- Entretien avec **Muriel Salle** : **sexisme** dans les études médicales
- **SRESRI** : un **instrument central** des politiques régionales

INTERNATIONAL 21

- **Discours de haine sur un campus canadien** : l'université de Toronto et les « **nationalistes blancs** »
- **Point de vue sur la crise catalane** : reprise en main de l'État espagnol

ENTRETIEN 22

- **Christine Gangloff-Ziegler**

ÉPHÉMÉRIDE

- 13 NOVEMBRE**
 • **CNESER** plénier exceptionnel (accès en licence).
- 14 NOVEMBRE**
 • **Secrétariat national** SNESUP-FSU.
 • **Stage élu.e.s CT et CA** dans les universités.
- 15 NOVEMBRE**
 • Réunion du **secteur Vie syndicale**. • Réunion du **collectif FDE élargi**.
 • Réunion du **secteur Communication**.
- 15 AU 19 NOVEMBRE**
 • **Salon de l'éducation**.
- 16 NOVEMBRE**
 • **Mobilisation** interprofessionnelle, étudiante et lycéenne **contre la régression sociale**.
 • **Commission administrative** du SNESUP-FSU.
- 16 ET 17 NOVEMBRE**
 • **Stage FSU** – Réforme des retraites.
- 20 NOVEMBRE**
 • **Stage FSU** – SFRN/CDCA (1).
- 21 ET 22 NOVEMBRE**
 • **Conseil délibératif fédéral national** (CDFN) de la FSU.
- 23 NOVEMBRE**
 • **Conseil supérieur de l'éducation** (CSE).
 • **Secrétariat national** SNESUP-FSU. • Réunion du **secteur Formations**.
- 24 NOVEMBRE**
 • Réunion du **secteur Situation des personnels**.
- 25 NOVEMBRE**
 • **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**.
- 28 NOVEMBRE**
 • **CNESER** – Commission permanente.
 • **Bureau national** du SNESUP-FSU. • **Comité de rédaction élargi**.
- 29 NOVEMBRE**
 • **CNESER** accréditation.
- 29 ET 30 NOVEMBRE**
 • **Journées d'automne** FSU.
- 29 NOVEMBRE AU 1^{er} DÉCEMBRE**
 • **Congrès** du SNCS.
- 30 NOVEMBRE**
 • **AG nationale** Second Degré. • Réunion du **secteur Recherche**.
- 4 DÉCEMBRE**
 • **Bureau délibératif fédéral national** (BDFN) de la FSU.
 • **Secrétariat national** SNESUP-FSU.
- 4 ET 5 DÉCEMBRE**
 • **Stage FSU** – Femmes.
- 6 DÉCEMBRE**
 • Réunion du **secteur Service public**.
- 6 ET 7 DÉCEMBRE**
 • **Stage FSU** – Promouvoir, défendre et faire évoluer le statut de la FP.
- 7 DÉCEMBRE**
 • Réunion du **secteur Vie syndicale**. • Réunion du **secteur Formations**.
 • **Journée des élu.e.s SNESUP-FSU** en CHSCT.
- 12 DÉCEMBRE**
 • **Secrétariat national** SNESUP-FSU.
 • **Stage FSU** – SFRN/CDCA (2).
- 13 DÉCEMBRE**
 • Réunion du **collectif F-H**.
- 13 ET 14 DÉCEMBRE**
 • **Stage FSU** – Le CHSCT dans la fonction publique (niveau 1).
- 14 DÉCEMBRE**
 • **Commission administrative** du SNESUP-FSU.
 • **CNESER** – Formation plénière. • **Conseil supérieur de l'éducation** (CSE).
- 15 DÉCEMBRE**
 • **CNESER** accréditation Reims-Amiens-UTT.

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le Cneser n'a pas eu lieu...

L'ordre du jour du Cneser du 16 octobre ne mentionnait en aucun point la « concertation premier cycle », qui aurait dû logiquement faire l'objet d'un débat avec la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à l'issue des 55 réunions de cette concertation.

Comme le SNESUP-FSU avait dénoncé l'opération de communication mise à l'œuvre par la ministre, qui présentait ses arbitrages aux journalistes plutôt qu'au Cneser et à l'ensemble des organisations ayant participé à la concertation, il a choisi d'être à l'initiative d'une déclaration signée par un large arc intersyndical, dans le but de provoquer le boycott du Cneser du 16 octobre. Le quorum n'ayant pas été atteint, le Cneser a donc été reporté au 23 octobre pour permettre à la ministre de présenter les résultats qu'elle tire de la « concertation premier cycle ».

Les élu.e.s Cneser ont pu ainsi débattre sur le modèle d'enseignement supérieur qu'elle propose, au regard de l'objectif qui doit être une plus grande réussite des étudiant.e.s et un meilleur fonctionnement de l'enseignement supérieur français, avec les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. ●

Pierre Chantelot, secrétaire national, responsable du secteur Formations

DROITS HUMAINS

Pinar Selek obtient la nationalité française

Après en avoir fait la demande il y a plus d'un an, Pinar Selek vient de se voir accorder la nationalité française par voie de naturalisation. Cette excellente nouvelle constitue un élément majeur de la sécurisation de sa situation. L'écrivaine et sociologue, bénéficiant d'un soutien continu du SNESUP-FSU et de nombreux acteurs de la communauté universitaire et de la société civile, est aujourd'hui maîtresse de conférences associée à l'université de Nice-Sophia Antipolis.

Cependant, les réquisitions du procureur de la Cour suprême de Turquie n'ont pas disparu. Pinar Selek risque toujours d'être condamnée à la prison à perpétuité. Notre combat continue, pour Pinar mais aussi pour nos nombreux collègues de Turquie qui subissent la répression du pouvoir dictatorial d'Erdogan. ●

Pascal Maillard, secrétaire national, responsable du secteur Communication

DISCRIMINATION

Accompagnement d'un collègue victime de discrimination par l'âge à un concours de MCF

Dans le cadre d'un concours de maître de conférences organisé en 2016, un collègue s'est tourné vers notre secteur Situation des personnels après un refus d'audition que les rapporteurs du comité de sélection ont eu l'imprudence de justifier en invoquant explicitement l'âge du candidat et l'obstacle que celui-ci constituerait notamment dans l'exercice de ses missions d'enseignement.

Âgé de 62 ans au moment de sa candidature, il faut préciser que ce collègue certifié hors classe était non seulement doté d'une expérience professionnelle de trente ans en milieu universitaire, mais également titulaire de deux doctorats et d'une habilitation à diriger des recherches. Au demeurant, sa candidature a été considérée comme adéquate au profil du poste et son dossier scientifique a été évalué comme « excellent » par les deux rapports du jury. En contradiction avec leurs appréciations très favorables des mérites scientifiques du candidat, les rapporteurs ont donc fait prévaloir des spéculations arbitraires sur l'énergie nécessaire pour enseigner et travailler en équipe, ainsi que sur la perspective d'un départ à la retraite, considérations relevant d'un service des ressources humaines, non d'un jury de concours.

Compte tenu des éléments, ce collègue a été orienté par les soins du secteur Situation des personnels vers le défenseur des droits, puisque la notion de discrimination affleurait de façon flagrante. Il faut en effet rappeler que le critère d'âge ne peut légalement intervenir pour fonder une décision en vue d'un recrutement par concours. Après enquête, le défenseur des droits a jugé que la discrimination était constituée et que des préjudices en découlaient, recommandant alors à l'université d'indemniser la victime. Cette décision a été transmise à la ministre de l'ESRI pour qu'elle en tire toutes les conclusions utiles, selon la formule consacrée. Une note de service permettant de prévenir les discriminations sera adressée aux personnels appelés à siéger dans les jurys. Enfin, le « guide ministériel du fonctionnement des comités de sélection » va intégrer l'effet de cette décision remarquable rappelant incidemment les droits fondamentaux des citoyens devant les concours. ●

Isabelle de Mecquenem

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
 78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
 Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol
Coordination des publications : Pascal Maillard
Rédaction exécutive :
 Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
 Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
 Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :
 Catherine Maupu
 Tél. : 01 44 79 96 24
CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663
Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
 R.A.S., 6, av. de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel

Régie publicitaire :
 Com d'habitude publicité,
 Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
 contact@comdhabitude.fr

Supplément à ce numéro : 16 pages FDM
 Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture : © COR-17

Modification du Code de l'éducation

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

Pour l'accès au 1^{er} cycle, le gouvernement a choisi le sous-investissement et la sélection généralisée. Le projet de modification du Code de l'éducation révèle ses intentions quant à la mise en place de la sélection et la vacuité des mesures pour la réussite du plus grand nombre.

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants (NOR : ESRX1730554L), rédigé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), modifie l'article L. 612-3 pour permettre la mise en œuvre de la réforme de l'accès en 1^{er} cycle et par là même légaliser la procédure nationale de préinscription (APB nouvelle version), pour généraliser les capacités d'accueil pour les formations de 1^{er} cycle et par là même la possibilité de sélectionner les bacheliers ou de subordonner, à l'inscription, l'accès à une formation ou à un parcours spécifiques ou encore à un dispositif d'accompagnement pédagogique.

Pour les formations d'ores et déjà sélectives, les sections de techniciens supérieurs (STS), les instituts universitaires de technologie (IUT), les grands établissements, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou « les établissements où l'admission est subordonnée à un concours national ou à un concours de recrutement de la fonction publique », rien ne change. Ils pourront toujours sélectionner les bacheliers, et pour les STS et les IUT, les rectorats continueront à fixer un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et de bacheliers technologiques, ainsi que des « critères appropriés de vérification de leurs aptitudes ».

Les formations en tension, c'est-à-dire toutes celles dont le nombre de vœux dépassera les capacités d'accueil, pourront sélectionner les bacheliers qu'elles souhaiteront inscrire après « vérification de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation initiale ou ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation ». Ainsi toutes les formations de 1^{er} cycle dont les capacités d'accueil seront inférieures aux demandes seront autorisées à sélectionner. Aucune restriction disciplinaire n'est évoquée, aucun dispositif de croissance de

ces capacités n'est envisagé et compte tenu de la croissance du nombre d'étudiants au cours des dix prochaines années, ce projet de loi ouvre la boîte de Pandore de la sélection potentiellement généralisable à toutes les licences ! C'en serait fini de la possibilité de réorientation, de rebond ou d'accès pour les lycéens qui auraient été orientés précocement dans un bac non conforme à leur ambition ou qui n'aurait pas brillé

▼
Ce projet de loi ouvre la boîte de Pandore de la sélection potentiellement généralisable à toutes les licences !
 ▲

au cours de leurs études secondaires ! Le pacte social d'accès de droit pour tout bachelier à la licence de son choix serait remplacé par la sélection qui accentuerait la hiérarchie des filières du baccalauréat et reproduirait les inégalités socioculturelles de l'enseignement secondaire. Enfin, pour toutes les formations, l'inscription d'un

bachelier pourrait être « subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisés proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite ». Ces dispositifs étaient déjà prévus dans le septième alinéa du premier article de la loi de 2013. Le projet de loi 2017 prévoit de les présenter dès le premier alinéa. Cela pour dire que, depuis 2013, de nombreux dispositifs ont été proposés par les établissements pour mieux accompagner la réussite des bacheliers dans leur diversité. Mais, faute de financements pérennes, ils ont pour la plupart été abandonnés. Le projet de loi de finances 2018-2020 ne prévoit que 100 millions d'euros (M€) par an pour accueillir 40 000 nouveaux étudiants, ouvrir de nouvelles places et mettre en œuvre ces dispositifs pédagogiques. Seuls dix-sept candidats au PIA3 pourront compter sur les 150 M€ des « nouveaux cursus universitaires (NCU) » au cours des dix prochaines années (soit 15 M€/an). Comment les licences pourront-elles mettre en place ces dispositifs « personnalisés » dès la rentrée 2018 et les maintenir dans ces conditions ? Ces



dispositifs pourront-ils être systématiquement ouverts quel que soit le nombre d'étudiants concernés ? Ces dispositifs se limiteront-ils à des MOOC ou des cours en ligne (avec le taux de succès que l'on connaît avec ces outils) ? Quand ces dispositifs ne seront pas ouverts, les étudiants pourront-ils s'inscrire ou seront-ils refusés ?

Cette réforme, nous le constatons avec ce projet de loi, n'est pas à la hauteur des enjeux de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Derrière l'affichage de la volonté du gouvernement d'améliorer la réussite des étudiants en licence, c'est un changement complet de la politique d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur qui est organisé. C'est une généralisation du droit à la sélection par substitution du droit d'accès en licence ouvert par le baccalauréat. La sélection, ce n'est pas la méritocratie, c'est la reproduction des inégalités socioculturelles déjà prégnantes au lycée ; c'est le renforcement de la hiérarchie des filières de baccalauréat et la consécration de l'orientation précoce qui enferme les enfants des classes populaires dans des études courtes et surreprésente les enfants de cadres dans les études longues, comme en témoigne la composition sociale des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs. La méritocratie, c'est la réussite aux examens et la reconnaissance des diplômes. Cette réforme, c'est le choix d'un investissement limité de l'État dans l'enseignement supérieur au cours des dix prochaines années alors que 350 000 étudiants supplémentaires sont attendus. ●

Une nouvelle déception

→ par le secteur Service public

Le projet de budget pour l'ESR est un budget sans ligne directrice et sans idées nouvelles. Il prolonge les orientations des gouvernements précédents sans répondre aux urgences de l'heure (l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s et la dégradation des conditions de travail des personnels) ni dégager les moyens nécessaires pour répondre aux exigences du futur en matière de recherche et de formation.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2018 prévoit pour la mission 150 (recherche et enseignement supérieur) une somme de 27,606 milliards d'euros (Mds€) en autorisation d'engagement et de 27,667 Mds€ en crédits de paiement, ce qui correspond à une augmentation de 1,02 % par rapport à la loi de finances initiale de 2017. Ce chiffre est inférieur à l'inflation pré-



Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, à Paris.

© Wayne77/Wikimedia

vue par la Banque de France pour 2018 (1,2 %). Lors de sa conférence de presse du 28 septembre dernier, la ministre a annoncé que, « pour répondre au déficit de l'augmentation de la démographie étudiante, 175 M€ (millions d'euros) supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des établissements ». Or, dans le titre 3 du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (c'est-à-dire la part du budget qui revient aux opérateurs) de la Mires, l'augmentation prévue n'est que de 128,4 M€, soit environ 1 %.

Pour bien évaluer les chiffres de ce programme, il faut prendre en compte les conséquences mécaniques de mesures techniques antérieures qui doivent nécessairement être intégrées dans le PLF 2018 :

- le financement de l'extension en année pleine des 950 emplois « Fioraso » créés dans les établissements d'enseignement supérieur l'année précédente (+ 28,4 M€) ;
- la contribution au CAS pensions civiles pour 10,7 M€ ;
- la revalorisation de 0,6 % du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} février 2017 pour 5,4 M€ ;
- la mise en place du protocole PPCR pour 61,4 M€, mais sans indication sur le calendrier et les mesures concernées. L'annexe du PLF précise, mais sans donner d'indication chiffrée sur la répartition contrairement à la conférence de presse ministérielle, que des compensations seront accordées pour, notamment :
- la décharge de 32 heures accordée aux

MCF stagiaires au titre de la formation ;

- la réforme du contrat doctoral intervenue en 2016 ;
- la prise en compte du GVT dans le calcul de la dotation de masse salariale des opérateurs ayant accédé aux RCE⁽¹⁾.

AUCUN POSTE SUPPLÉMENTAIRE

Les moyens nouveaux annoncés par la ministre ne correspondent pas véritablement à des moyens supplémentaires, mais pour une large part, à la traduction budgétaire de décisions prises antérieurement. Aucune création de poste n'est envisagée, ce qui laisse aux seuls établissements la responsabilité de faire évoluer leurs effectifs en fonction de leur plafond de masse salariale, notamment en se procurant des ressources propres. Qui plus est, une part croissante des emplois sous plafond des opérateurs – qui correspondent à la masse salariale transférée – est réservée aux Comue (870 ETP contre 139 en 2017) et ne bénéficie pas directement aux universités. En l'absence de moyens supplémentaires, on voit mal comment les universités pourraient « dégeler » les centaines de postes « gelés » à la suite de mutations, de départs en retraite ou de plans de retour à l'équilibre imposés par les rectorats. Il n'y a donc, par conséquent, aucun euro dans ce projet de

budget pour compenser les charges liées à l'accueil des 38 100 étudiant.e.s supplémentaires dans les établissements à la rentrée 2017. Dans l'état actuel des estimations et des chiffres proposés par le ministère lui-même, le sous-financement du programme 150 peut être estimé *a minima* à 28 M€. À ce chiffre, il faudrait ajouter le 1,2 % d'inflation, une revalorisation du

point d'indice d'un montant équivalent (329 M€) ainsi qu'un accompagnement de la croissance du nombre d'étudiant.e.s à la hauteur du financement moyen (440 M€). Au total, il manque 797 M€ pour éviter que ne se détériorent encore un peu plus les conditions de travail et d'études et le pouvoir d'achat des personnels. La situation n'est pas plus réjouissante pour le financement de la recherche

où la part des appels à projets ne cesse d'augmenter par rapport au financement récurrent des laboratoires, ni pour les crédits consacrés à la vie étudiante (programme 231). Certes, ils sont en hausse de 11,4 M€, principalement afin de financer les nouvelles aides à la mobilité en master et l'aide à la recherche du premier emploi (Arpe),

mais compte tenu des barèmes envisagés⁽²⁾ et sauf à dépasser très vite l'enveloppe prévue, ces aides ne pourront concerner qu'une minorité d'étudiant.e.s. ●

▼
Il manque 797 M€ pour éviter que ne se détériorent encore un peu plus les conditions de travail et d'études et le pouvoir d'achat des personnels.
▲

(1) L'AEF (dépêche n° 569184 du 27/9/2017) évalue ce montant à 50 M€ à partir d'une source ministérielle qui n'a pas été confirmée dans le dossier de la conférence de presse du 28 septembre 2017. Ce dernier chiffre est vraisemblablement sous-estimé de 20 M€.

(2) L'aide à la mobilité en master est de 1 000 € par personne, quant au montant de l'Arpe, il s'inscrit dans une fourchette qui va de 100 à 550 €.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les missions égalité entre les femmes et les hommes ne peuvent fonctionner !

→ par le groupe égalité femmes-hommes

Alors que l'égalité femmes-hommes a pourtant été affichée lors de la campagne électorale comme une « grande cause du quinquennat » par le gouvernement, les moyens pour la garantir dans nos universités n'ont toujours pas été clairement définis.

Les missions égalité entre les femmes et les hommes peinent toujours à trouver les ressources pour fonctionner. Elles sont obligatoires dans les universités depuis le 22 juillet 2013 et les feuilles de route produites chaque année par le ministère proposent de mettre en œuvre des actions pour former les personnels à l'égalité mais aussi pour lutter contre les inégalités de carrière, les stéréotypes et le harcèlement sexuel. Lors de sa visite en France le mois dernier, la ministre québécoise de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine Hélène David a rencontré la Conférence permanente des

chargé.e.s de mission égalité, diversité (CPED) et précisé que le Québec vient d'octroyer 23 millions de dollars canadiens sur cinq ans pour contrer les violences à caractère sexuel dans les campus et les collèges universitaires. *Quid* du gouvernement français ?

L'absence de moyens précis à octroyer aux missions égalité-diversité de nos universités n'est plus supportable. Sous prétexte d'autonomie, aucun texte réglementaire n'oblige les établissements à flécher un budget dédié à la politique d'égalité femmes-hommes ni à décider de mesures spécifiques, ni encore à promouvoir des

recherches et des études de genre (malgré la présence de ces leviers sur la feuille de route du ministère pour l'égalité réelle 2017 entre les femmes et les hommes). Cette situation est donc bancal et risque d'accroître les inégalités entre les personnels et les étudiant.e.s des différents établissements français d'enseignement supérieur public. De surcroît, la disette budgétaire que connaissent les universités rend difficile pour les établissements le dégagement de moyens spécifiques pour cette mission.

Pour garantir la mise en œuvre et le succès de la feuille de route pour l'égalité réelle, de véritables moyens doivent être dédiés spécifiquement à la politique d'égalité, attribués et fléchés par le gouvernement. Un minimum de 1 euro par personnel et par étudiant.e ? ●

▼
Pour garantir la mise en œuvre et le succès de la feuille de route pour l'égalité réelle, de véritables moyens doivent être dédiés à la politique d'égalité.
▲

FÉMINISME ET GENRE

Sauvons la bibliothèque Marguerite-Durand !

→ par le groupe égalité femmes-hommes

Fonds précieux sur l'histoire des femmes, du féminisme et du genre, outil de travail irremplaçable pour les chercheur/euse.s, la bibliothèque Marguerite-Durand est menacée de disparition.

Fondée en 1932 et implantée dans le 13^e arrondissement de Paris depuis près de trente ans, la bibliothèque Marguerite-Durand (BMD), bibliothèque municipale de la ville de Paris spécialisée dans l'histoire des femmes, du féminisme et du genre, est sommée de quitter le bâtiment pour laisser la médiathèque Jean-Pierre-Melville occuper tout l'espace. La mairie, sans concertation avec le personnel et les partenaires sociaux, propose qu'elle soit désormais hébergée dans le 4^e arrondissement par la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP), certes prestigieuse et centrale, mais déjà saturée par ses propres fonds. Les plus de 45 000 ouvrages, journaux, manuscrits et autres documents précieux pour les historien.ne.s jusqu'alors à disposition immédiate seront désormais stockés hors de Paris et le délai



Fin d'une structure unique qui existe depuis quatre-vingt-cinq ans.

© BMD

de leur consultation largement augmenté. Par ailleurs, aucun personnel dédié ni de salle de consultation ne seront mis à disposition (comme c'était le cas à la BMD). C'est un outil de travail irremplaçable pour les chercheur/euse.s qui est amené à disparaître compromettant ainsi l'efficacité, entre autres, des travaux universitaires sur le genre. Symboliquement, la disparition

du nom de Marguerite Durand, fondatrice du quotidien féministe *La Fronde* en 1897, amené à être noyé dans celui de la BHVP, est également un signal très négatif donné à la communauté.

Un collectif de soutien « Sauvons la BMD ! » s'est mis en place pour que la mairie de Paris renonce à ce projet et propose un lieu d'accueil assurant à la BMD une véritable visibilité et des conditions de fonctionnement dignes. Diverses actions sont en cours dont une pétition en ligne (www.change.org/p/mairie-de-paris-sauvons-la-bibliotheque-marguerite-durand), un courrier type à adresser à Anne Hidalgo et un rassemblement le 18 novembre devant la BMD. Plus d'informations sur le blog sauvonslabmd.fr (contact par mail : collectif.sauvons-laBMD@gmail.com). Mobilisons-nous ! ●

L'UFR STAPS en colère

Face aux difficultés rencontrées pour assurer la rentrée, les enseignant.e.s de l'UFR STAPS de Rennes se sont réunis à plusieurs reprises en AG. Ils ont massivement dénoncé à la fois le tirage au sort, l'augmentation des capacités d'accueil sans moyens supplémentaires, l'effectif d'enseignant.e.s en baisse, les conditions d'enseignement à la fois pour les cours théoriques et les cours de pratiques sportives, etc. Ils ont décidé d'accompagner le mouvement des étudiant.e.s du 12 septembre par une première journée de grève et de manifestation. Les enseignant.e.s de l'UFR STAPS ont ensuite décidé d'amplifier leur mobilisation en défilant dans un cortège « STAPS en colère »



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

lors de la journée de défense du service public du 10 octobre, avec plus de 30 collègues grévistes (sur une cinquantaine). Ils ont dénoncé auprès de leurs tutelles les politiques d'austérité qu'ils subissent et ont été reçus par le président de l'université Rennes-II puis par le recteur d'académie. Le mouvement ne faiblit pas et les enseignant.e.s ont fait le choix de rester solidaire pour ne pas demeurer impuissants face au délitement du service public. Ils attendent les arbitrages du ministère début novembre mais sans plan d'urgence pour les STAPS, d'autres actions seront envisagées pour l'automne. ●

Le bureau de la section SNESUP de Rennes-II



Le cortège « Staps en colère », le 10 octobre à Rennes.

La recherche muselée à Montpellier

À peine a-t-elle décroché le graal de l'I-Site (Iindex de 2^e catégorie) que l'université de Montpellier a décidé de transférer son budget de politique incitative de recherche à la fondation MUSE (Montpellier université d'excellence). C'est la fondation qui gèrera l'appel à projets, décidera des modes



d'évaluation et des attributions. Elle dépossède ainsi la commission recherche du CAC de l'université d'une prérogative importante. Peu importe si le champ disciplinaire de l'I-Site (autour de la devise « Nourrir, protéger, soigner ») est beaucoup plus restreint que celui de l'université, pluridisciplinaire depuis les SHS jusqu'aux sciences dures. Les élu.e.s SNESUP dans les conseils centraux se sont opposés sans succès à cette confiscation thématique et démocratique au sein de notre établissement. Mais la pression mise par le jury PIA (programme d'investissements d'avenir, qui décide des Iindex, Labex, Equipex, I-Site...) pendant la période probatoire de deux ans des Iindex et I-Site pousse les établissements à de tels transferts de moyens et de pouvoirs vers les fondations et autres « boards » extérieurs, bras armés du néo-management de la recherche et de la formation. Plus d'infos sur www.snesup-lr.fr. ●

Le bureau de la section SNESUP de Montpellier-II



Vente à la découpe ?

La brutale disparition des contrats aidés à la fin du mois d'août a eu des effets immédiats à l'université Bordeaux Montaigne. Une partie des activités de ménage a été externalisée, c'est-à-dire confiée à une société privée. À cette heure, nulle démonstration chiffrée devant le comité technique n'a été faite quant à l'économie réalisée par rapport à une embauche de personnels. Il y a donc tout lieu de penser qu'un choix politique a été fait. Se profile à présent une réduction des horaires d'ouverture de certaines bibliothèques pour les mêmes raisons.

Progressivement, la logique comptable devient la raison première et ultime du fonctionnement universitaire, un changement qui procède directement des transformations engagées depuis dix ans. Comme une entreprise qui se recentre sur son cœur de métier, l'Université détruit progressivement son identité de service public en s'engageant à corps perdu dans l'austérité. D'ores et déjà en CT, les élu.e.s du SNESUP ont défendu une autre conception du service public. Le 16 novembre, c'est dans la rue qu'il faudra le faire ! ●

Christophe Pébartbe, secrétaire de section



La contribution économique et sociale **de l'Université**

→ Dossier coordonné par Michel Maric, membre du Bureau national, et Florent Tétard, membre de la Commission administrative

Comment détruire un service public ? « Commencez par baisser son financement, analyse Noam Chomsky dans *Requiem pour le rêve américain*. Il ne fonctionnera plus. Les gens s'énerveront puis ils voudront autre chose. C'est la technique de base. » Et c'est bien, considère-t-il, ce qui arrive au service public de l'éducation, de la maternelle à l'université. Pourtant, aux États-Unis comme en France, comment croire que le droit à l'éducation, affirmé à une époque où nos sociétés étaient bien moins riches, ne puisse plus être pleinement financé aujourd'hui ? Les questions relatives à sa rentabilité (qui n'a à proprement parler aucun sens), à son coût ou aux difficultés que nous aurions à présent à le financer, ne tiennent pas. L'idéologie du marché, avec ce qu'elle porte ici de violence contre le principe de solidarité sur lequel se sont construits nombre de services publics, ne suffit pas. Ce dossier le montre : l'Université est loin d'avoir à rougir de ses résultats ou de sa contribution économique et sociale.

Quelles rentabilités pour les universités ?

→ par Michel Maric, membre du Bureau national, et Florent Tétard, membre de la Commission administrative

Comment évaluer la valeur de la richesse créée par l'Université ? Peut-on (sérieusement) s'interroger sur la rentabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Chiche ! Mais il faut alors le faire rigoureusement.

La scène se déroule il y a quelques années, pendant le conseil d'administration d'une université s'appêtant à passer aux responsabilités et compétences élargies (RCE). Deux inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), diaporama à l'appui, expliquent aux administrateurs que la valeur ajoutée (c'est-à-dire précisément la création de richesses nouvelles) de leur université est rien moins que négative. Ne comprenant pas grand-chose pour la plupart au discours qui vient de leur être tenu, sorte de formation en haut débit aux ratios de gestion (bonne, cela va sans dire) tels qu'ils sont standardisés par les règles de la comptabilité d'entreprise, une grande part des administrateurs entend toutefois parfaitement la conclusion – sur laquelle d'ailleurs les inspecteurs venaient d'insister : « *Notre valeur ajoutée est négative...* » Mais des universitaires siégeant dans ce conseil en sortent quelque peu heurtés, s'interrogeant encore à la sortie sur le calcul par lequel les inspecteurs parviennent à cette conclusion. La comptabilité nationale, telle qu'elle est tenue en France par l'Insee, évalue la valeur de la création de richesses nouvelles par la différence entre la valeur de la production au cours d'une période (calculée « *aux prix du marché* » et proche donc d'une notion de chiffre d'affaires) et la valeur des « *consommations intermédiaires* » que constituent les biens et services consommés ou transformés pour obtenir ladite production. Mais lorsqu'il n'y a pas de « *prix de marché* », comme c'est le cas pour la production des administrations publiques, la valeur de la production est alors évaluée, de manière cohérente, par les coûts de production eux-mêmes. On mesure l'absurdité que représente l'idée même de vouloir calculer la valeur ajoutée d'un service

public avec des outils inappropriés, comme le sont ici ceux de la comptabilité d'entreprise, pour l'évaluation de la richesse créée par un service public. Tout comme l'absurdité d'une volonté de valoriser par un indicateur



unique et simplement monétaire un certain nombre d'activités⁽¹⁾.

Mais pourquoi s'arrêter en (si mauvais) chemin ? Ne peut-on pas se prononcer sur la question de la rentabilité ? La notion de rentabilité, rapport entre un revenu obtenu et les dépenses effectuées pour l'obtenir, est bien connue des gestionnaires. Toute la question est alors de savoir ce que l'on entend ici par « rentabilité » : que comptent-on comme « revenu obtenu » (le numérateur) et comment évalue-t-on les « dépenses effectuées pour l'obtenir » (le dénominateur) ? L'ambition est de taille pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), comme pour l'ensemble des

services publics, tant elle mêle dans la réalité des données quantifiables et des éléments qualitatifs, quant à eux par nature difficiles à quantifier. Mais ne s'apparente-t-elle pas à une question aussi absurde que le serait une interrogation portant sur la rentabilité d'un sentiment amoureux ? Sauf que rien n'est trop absurde quand on aime... le marché et la marchandisation des services publics. Impressionnés par la rationalité de raisonnements gestionnaires mal compris (mais il faut reconnaître que ce sont le plus souvent les seuls qu'ils connaissent), beaucoup se laissent prendre à ce piège en oubliant un peu trop vite des aspects qui, à défaut de ne pouvoir se réduire à une évaluation monétaire, n'en sont pas moins quantifiables.

Ainsi, nous le savons, l'ESR doit relever le défi de la diffusion du savoir et de sa création dans le contexte de profondes mutations économiques et sociales. L'un des premiers enjeux, pour un numérateur qui dans un ratio de rentabilité prendrait en compte les résultats obtenus de l'ESR, est celui, nous dit-on, de la réponse au besoin en diplômés sur le marché du travail. Selon le très sérieux rapport prospectif Dares-France Stratégie⁽²⁾, le flux annuel de postes à pourvoir sur la décennie 2012-2022 s'élève, pour le scénario médian, à 800 000 emplois par an (dont 180 000 en création nette).

Pour répondre aux besoins du marché du travail, par rapport au flux 2016, l'ESR devrait alors augmenter à court terme sa capacité de formation annuelle de 46 000 étudiants de niveau DUT-BTS (+0,9 % par an et +4,6 % à 5 ans), de 64 000 au niveau licence (+1,9 % par an et +9,9 % à 5 ans), de 89 000 de niveau master (+2,7 % par an et +14,1 % à 5 ans) et, enfin, former dans le même temps près de 2 300 docteurs supplémentaires (+0,9 % par an et +4,5 % à 5 ans). La mutation majeure porte sur une accélération des besoins en hautes qualifications, surtout de niveau master, qui représentera 45 %

▼
La question n'est-elle pas aussi absurde qu'une interrogation portant sur la rentabilité du sentiment amoureux ?
▲

des créations ou mutations annuelles des postes. Et cette évolution du marché du travail vers des emplois nécessitant des diplômes universitaires plus élevés n'est pas propre à la France⁽³⁾. En outre, les femmes constitueront une part importante de cette progression des qualifications avec +2 points dans les professions intermédiaires (51,4 % des postes seront occupés par des femmes en 2022, soit 41 000 femmes supplémentaires/an) et +3 points parmi les cadres (46,4 % des postes occupés en 2022, soit 52 000 femmes supplémentaires/an).

De son côté, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), dans le cadre du Livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche 2017, en se basant sur l'hypothèse de long terme de 60 % d'une classe d'âge (parmi les 25-34 ans) dans l'enseignement supérieur en 2036, projette une augmentation de 2,4 % par an de la population étudiante, soit 60 000 étudiants supplémentaires par an. Parallèlement, pour les personnes dont le dernier diplôme le plus élevé est un diplôme de niveau baccalauréat ou équivalent, l'employabilité (liée à l'automatisation) touchera plus de 4 millions de personnes, nécessitant un vaste plan de formation continue (ou formation tout au long de la vie) pour lequel les universités se trouveront nécessairement en première ligne. Alors, au dénominateur de notre ratio de rentabilité, nos investissements sont-ils à la hauteur de ces besoins ? La France a investi 2,25 % de son produit intérieur brut (PIB) en recherche et développement (R&D) en 2014 et devra investir 2,75 % à l'horizon 2022 si elle ne veut pas décrocher en termes de formation supérieure et de recherche – conformément au cap européen de 3 % du PIB en R&D.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 soumis à l'Assemblée nationale et au Sénat⁽⁴⁾ prévoit une évolution des dépenses pour l'ESR passant de 1,222 % du PIB (27 milliards d'euros – Mds€ – en 2017) à 1,237 % (28 Mds€ en 2020). Cela représente un accroissement du budget de l'ESR de 0,018 % du PIB.

D'après le grand plan d'investissement (GPI), les sommes devraient être affectées directement aux ministères. Cependant, pour des raisons de lisibilité ou d'arbitrage non résolu, la ligne budgétaire du GPI sur l'ensemble des ministères n'est pas ventilée. Le Premier ministre, Édouard Philippe, a proposé d'affecter en moyenne annuelle 0,068 % de PIB

Il faudrait investir 6,6 Mds€ dans l'ESR au cours des trois prochaines années. Mais seuls 5,3 Mds€ sont prévus.



venant du GPI à l'ESR sur les volants réussite en licence, universités de rang mondial, immobilier, recherche et innovation, à la suite des alertes syndicales et de lettres ouvertes de Prix Nobel. L'année 2018 se situe donc quasiment dans la trajectoire proposée par le Livre blanc – en tenant compte des rattrapages sur des engagements européens non financés lors de l'ancienne mandature.

Dès lors, le défi majeur de répondre à l'augmentation des qualifications de 2017 à 2022 risque d'être contrarié par une asphyxie des universités. Car pour répondre à ces besoins, il faudrait investir 1,1 Md€ supplémentaires/an⁽⁵⁾ – dont 55 % pour la masse salariale afin d'assurer les recrutements nécessaires à la formation des étudiants supplémentaires.

L'effet de cette augmentation du niveau général des qualifications sur l'environnement économique et social a déjà été évalué. L'entrée sur le marché du travail de ces étudiants diplômés entraînerait une augmentation de la masse salariale directe nette (hors cotisations) de 3,65 Mds€/an, soit un total sur trois

ans (2018-2020) de 25,5 Mds€ supplémentaires de revenus. Le rapport Biggar Economics avait évalué en 2015 que 1 € investi dans l'ESR générerait 4,49 € dans l'économie nationale. Même si cela est méconnu de nos concitoyens, l'ESR est un puissant levier de réponse aux défis économiques et sociaux contemporains et un véritable incubateur de richesses. Vous avez dit « rentable » ? L'ESR, c'est bien plus que ça ! ●

Un euro investi dans l'ESR génère plus de quatre fois plus de richesses dans l'économie nationale.

(1) On se reportera avec intérêt sur ces questions à l'ouvrage de Jean-Marie Harribey, *La Richesse, la valeur et l'ineffable. Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013 ; ainsi qu'à la note de Michel Husson, « Comptabilité nationale et valeur non marchande », n° 103, 18 octobre 2016, hussonet.free.fr/apupu.pdf.

(2) « Les métiers en 2022 », www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2022-prospective-metiers-qualifications.

(3) Les données produites par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) par ailleurs sur la ventilation des familles professionnelles recourent les précédentes.

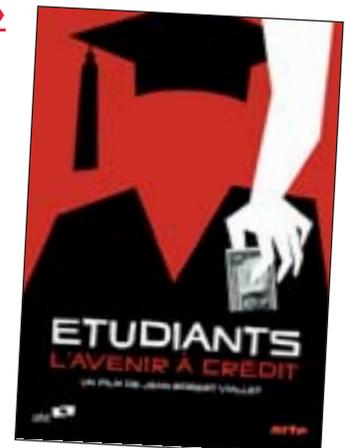
(4) www.senat.fr/leg/pj17-057.html.

(5) Pour un total de 6,6 Mds€ au cours des trois prochaines années.

LES PIÈGES DE L'UNIVERSITÉ « RENTABLE »

En termes de conséquences pour les étudiants eux-mêmes d'une marchandisation de l'enseignement supérieur, le remarquable documentaire de Jean-Robert Viallet, *Étudiants, l'avenir à crédit*, en montre les effets pervers via un accroissement des coûts d'inscription, de l'endettement qui en découle pour les étudiants des classes moyennes et populaires, et le piège que cet endettement représente dès l'entrée dans la vie active.

Le SNESUP-FSU a acquis les droits de diffusion dans ses sections. Un DVD peut être adressé aux responsables de section sur demande.



Entre art et science, les premiers débats sur l'utilité de l'Université

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national, coresponsable du secteur Recherche

Les débats sur l'utilité de l'Université sont anciens. Sous la Troisième République toutefois, lorsqu'elle créa l'Université nouvelle, il ne s'agissait pas d'économie mais de démocratie.

La mesure d'une rentabilité quelconque de l'Université suppose au préalable de s'être entendu sur son utilité, sauf à ne la considérer que comme un coût. Avec la loi LRU, la professionnalisation – ou plutôt l'employabilité – est aujourd'hui le critère unique à l'aune duquel l'institution universitaire est jugée. En allait-il autrement lorsque la Troisième République créa l'Université nouvelle? Autrement dit, quelles ambitions pour cette institution les républicains de la fin du XIX^e siècle formulaient-ils?

Naissance de l'Université républicaine

Rappelons en effet que jusqu'en 1870, en France, l'enseignement supérieur n'existe pas véritablement. Les professeurs donnent des cours publics dispensés devant un public bourgeois, femmes du monde et officiers en retraite. En 1877, onze professeurs se disputent six étudiants à la faculté des lettres de Paris; 1 637 étudiants pour 52 professeurs en 1900. Les premières bourses commencent à être attribuées, des cours fermés sont institués, de nouvelles facultés sont créées par lois et décrets entre 1885 et 1896. Au même moment, en 1902, une grande réforme des collèges et lycées est lancée. Elle crée notamment quatre filières d'accès à l'université, la D, sciences et langues, ne comportant pas de latin. Il est désormais possible d'intégrer l'enseignement supérieur sans avoir récité la moindre déclinaison latine, en ayant suivi des cours de langues vivantes et de sciences. Ce changement avait été précédé en particulier par le remplacement du latin par le français en 1880 pour l'exercice de la composition, une épreuve du baccalauréat.

Plus généralement, une certaine conception scientifique s'empare des universités, allant bien au-delà des sciences expérimentales. L'esprit scientifique s'empare des lettres et triomphe dans l'exposition de méthodes dont l'apprentissage est associé à l'égalité



Élitiste, l'Université se démocratise peu à peu au début du XX^e siècle (ici, la cour d'honneur de la Sorbonne).

CC-BY-SA/SNESUP/Original SG

républicaine. L'explication de texte et son grand promoteur Gustave Lanson en constituent l'exemple le plus abouti. Le goût qui assurait la domination sans partage des bien-nés s'efface au profit de « *la recherche méthodique du vrai* » (Lanson). Désormais, l'excellence s'apprend, elle ne s'hérite plus. Telle est du moins l'antienne de ces républicains qui ne s'inquiètent ni des femmes, ni de la situation dans les colonies...

Quand la réaction se met en marche

La déclaration de guerre intervient en 1910, lorsque des décrets instaurent des équivalences entre certains certificats du primaire et le baccalauréat, c'est-à-dire quand il devient possible d'intégrer l'Université sans le baccalauréat(*). Les rancœurs étaient anciennes et la victoire des dreyfusards n'avait fait que les renforcer. « *La Sorbonne, voilà l'ennemi* », proclament tous les défenseurs de l'ancien

monde. Sur fond d'antisémitisme, Émile Durkheim est particulièrement visé, lui qui a le privilège d'enseigner à tous les étudiants la pédagogie, rassemblant dans un même geste

les différentes disciplines, fidèle à l'ambition qu'il a donnée à la sociologie. Plus fondamentalement, la timide démocratisation engagée par les réformes de 1902 et de 1910 est dans la ligne de mire. Comme le disent sans détour deux auteurs réactionnaires réunis sous le pseudonyme d'Agathon : « *La clientèle du secondaire et des facultés, de plus en plus recrutée parmi d'humbles familles, est de plus en plus incapable de comprendre toutes les nuances de l'éducation littéraire.* » Certains craignaient le péril primaire et lui opposaient la nécessité de l'élite qui se révélait par le goût et le jugement, deux critères qui requéraient l'enseignement du latin. Ce débat n'est pas confiné aux seuls littéraires. Ainsi Henri Poincaré, membre de la Ligue pour la culture française, affirme dans une brochure (*Les Sciences et les Humanités*) que le latin est indispensable à l'esprit de finesse et à l'homme de science.

Le débat qui s'instaure peut être résumé par trois séries d'opposition, créateur *vs* professeur, homme de lettres *vs* savant et héritier *vs* bourgeois. Il est pris plus généralement dans une opposition majeure entre désintéressement et utilitarisme. Un véritable antisémitisme lettré se développe, révélant toute la grammaire de la reproduction sociale : culture générale, intuition, goût, humanités, etc., tout ce qu'incarrait l'ancienne Sorbonne. Face à eux, les tenants de l'utilité sociale de l'Université, républicains authentiques, défendent la science, les boursiers et voient dans l'élévation du niveau de connaissances une condition de la démocratie et de l'émancipation de la personne humaine. À l'heure des débats sur la sélection, il est possible que ce rappel des débats autour de l'utilité sociale de l'Université sous la Troisième République ne soit pas inutile. ●

(*) Rappelons que seule une très faible minorité intègre l'enseignement secondaire. L'école de Jules Ferry repose sur la ségrégation sociale.

La rentabilité de l'enseignement supérieur n'a aucun sens !

→ par David Flacher, Université de technologie de Compiègne, Hugo Harari-Kermadec, ENS Paris-Saclay, membres du groupe de recherche Acides (acides.hypotheses.org)

Les valeurs de l'Université, aujourd'hui, sont bafouées au profit d'une logique néolibérale réduisant l'individu scolarisé à un rôle d'investisseur qui, en étudiant, accumule un capital pour en tirer un bénéfice par la suite.

L'Université va mal, les moyens qui lui sont confiés seraient gaspillés du fait de l'échec en licence et de la non-adéquation des enseignements au marché du travail. « Rentabiliser » l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) passerait dès lors naturellement par davantage d'autonomie, de concurrence et donc d'efficacité des établissements, d'une part, et par une « responsabilisation » des étudiants et des familles, d'autre part. Il faut bien sûr entendre par là une augmentation des frais d'inscription, ce qui permettrait au passage d'accroître les moyens disponibles pour l'Université. Chacun sait en effet qu'il n'y a plus d'argent public disponible... sauf pour le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ou encore la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), alors qu'aucune de ces mesures – autrement plus coûteuses que les besoins des universités – n'ont fait leur preuve.

L'idéologie néolibérale qui sous-tend la vision aujourd'hui à l'œuvre est celle du capital humain : l'individu scolarisé n'est qu'un investisseur qui accumule un capital en étudiant et compte en tirer un bénéfice. Peu importe que cette vision construise une société du chacun pour soi : l'appât du gain et le libre marché ne sont-ils pas, au bout du bout, les seuls garants du bien-être collectif ?

Loin de ce cadre idéologique, il est important de rappeler que la « rentabilité » de l'Université, ce n'est pas seulement, ni d'abord, le supplément de revenu qu'on peut espérer tirer d'un diplôme. Si les étudiant.e.s suivaient ce type de logique, il n'y aurait personne pour travailler dans les universités ou les hôpitaux. Les retours – individuels et collectifs – de l'enseignement supérieur sont bien plus divers : ils ont à voir avec la vocation professionnelle, l'émancipation intellectuelle, la santé, la baisse de la criminalité, la participation citoyenne. Même d'un point de vue purement économique, les dépenses dans l'enseignement supérieur produisent des rendements sociaux sous la

forme d'une hausse de la productivité collective et d'un accroissement des recettes fiscales. Il est dès lors profondément réducteur de vouloir réorganiser l'enseignement supérieur et son financement autour de la participation financière individuelle directe des étudiant.e.s !

Pourtant, dans les « MacronLeaks », on apprend que le futur conseiller spécial d'Emmanuel Macron sur ces questions, Thierry Coulhon, est non seulement favorable à une hausse importante des frais d'inscription à l'université, mais qu'il a choisi son modèle. Les frais progressifs en fonction des revenus familiaux, c'est « très bien à Sciences Po ou Dauphine [...] les CPS+ ne manquent pas. [...] Dans toute une partie du système, la plus ouverte socialement, on ne ramassera pas grand-chose ». D'où une autre option ardemment défendue par l'économiste Robert Gary-Bobo, naviguant dans les mêmes cercles du pouvoir : pour faire payer les classes moyennes et populaires, il faut s'inscrire dans le modèle australien, repris au Royaume-Uni : une hausse homogène pour toutes et tous des frais « entre 4 000 et 8 000 euros par an et par étudiant », qui n'est possible qu'en permettant aux étudiants de s'endetter, autrement dit si « l'État, les services fiscaux, acceptent de sécuriser ces crédits d'une certaine manière (au besoin en reprenant les crédits à problèmes) ».

Gary-Bobo va jusqu'à se demander « comment faire passer la pilule de la hausse des droits d'inscription ? Commencer bien sûr par le crédit [...] » en prétextant que « l'objectif affiché est de développer l'autonomie des

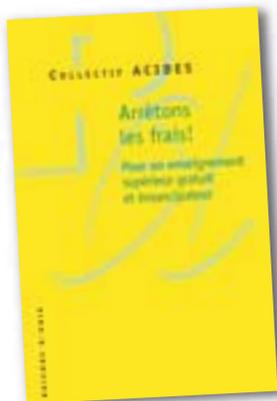
jeunes ». On retrouve dans ces fuites la foi en la concurrence (mais qu'il faut bannir dans les discours, tout comme « excellence », au profit d'« ouverture » et de « diversité ») et la menace que représente l'UNEF (présente sur la moitié des pages du rapport de Gary-Bobo pour Macron, là où le SNESUP n'apparaît qu'une fois).

Une telle perspective est d'autant plus aberrante que, loin de permettre à l'État d'économiser ce qu'il demande aux étudiant.e.s, un ESR pensé autour de cette forme étroite de rentabilité coûte terriblement cher. Dans les pays anglo-saxons, le coût explose au niveau de l'État (pour garantir les prêts) ou des universités (pour attirer des étudiant.e.s solvables). Les moyens dépensés en France dans la course à la visibilité internationale ne donnent

qu'un aperçu de cette dynamique. En plus des effets délétères en termes d'auto-évitement des classes populaires, de modification des orientations au détriment des vocations, de précarisation financière par la dette étudiante s'ajoute en effet un coût pour les finances publiques qui doivent assurer le risque financier du montage.

Alors que près de 40 % des prêts étudiants ne sont pas remboursés au Royaume-Uni, que ce chiffre pourrait atteindre les trois quarts des étudiants selon l'Institute for Fiscal Studies, et que chaque étudiant sort en moyenne avec 44 000 livres sterling de dette à la fin de ses études, il est plus que temps de prendre en compte les échecs observables des modèles étrangers que l'on voudrait nous faire suivre. Il est plus que temps de penser un enseignement supérieur débarrassé du discours de rentabilité qui n'est ni réellement mesurable, ni même pertinent pour l'avenir de la société comme de l'économie. ●

▼
Il est plus que temps de penser un enseignement supérieur débarrassé du discours de rentabilité qui n'est ni réellement mesurable, ni même pertinent pour l'avenir de la société comme de l'économie.
▲



POUR EN SAVOIR PLUS

- **Acides, Arrêtons les frais. Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur, Raisons d'agir, 2015, Paris.**

La conception capitaliste de la connaissance

→ par Christian Laval, sociologue, université Paris-Nanterre

En transformant en profondeur le mode de fonctionnement de l'Université, la mise en œuvre de politiques néolibérales a bouleversé l'ordre classique au profit d'une conception capitaliste de la connaissance, où cette dernière, évaluée selon sa finalité économique, est intégrée dans un calcul coût/bénéfice.

Les politiques néolibérales appliquées à l'Université transforment la connaissance en lui assignant une signification exclusivement économique. La finalité, l'organisation, le fonctionnement des institutions d'enseignement et de recherche sont de plus en plus soumis à une logique de marché qui impose *institutionnellement* à la connaissance la forme abstraite



L'argent, nouveau terreau de la connaissance...

d'une valeur économique, laquelle valeur est censée fonctionner comme critère absolu de la validation de la recherche et de l'enseignement, à rebours des critères proprement scientifiques et plus généralement des principes éthiques lentement institués dans le champ universitaire au cours des deux derniers siècles. Inutile de dire que cette stratégie n'a pas encore atteint sa pleine réalisation du fait qu'elle suppose la négation pratique de l'autonomie dont doivent jouir la recherche et l'enseignement pour atteindre leurs fins propres, du moins dans l'ordre classique de l'Université. Nous entendons ici par ordre classique de l'Université l'ensemble des principes et des valeurs incarnés dans des institutions de savoir qui se sont voulus relativement autonomes par rapport aux champs religieux, politique et économique. C'est précisément cet ordre classique de l'Université qui est aujourd'hui remis en cause, et cela de façon explicite, par la littérature des grandes organisations internationales (Banque mondiale, OCDE, Commission européenne, etc.). Nous avons affaire en réalité à un vaste terrain de lutte, à l'échelle mondiale, où s'affrontent deux conceptions de l'Université, et au-delà, deux conceptions de la connaissance, la conception *capitaliste* de la connaissance et la conception *classique* de la connaissance. Les réformes néolibérales conduisent précisément à cristalliser institutionnellement la première au détriment de la seconde, de sorte que la *conception capitaliste* de la connaissance devient une *forme capitaliste* de la connaissance.

Il va sans dire que cette normalisation qui fait *comme si* toute connaissance était une mar-

chandise crée les conditions pour qu'elle devienne, dans certaines situations, une « marchandise réelle ». C'est l'apport de la théorie du « capitalisme académique », et de ses auteurs Sheila Slaughter, Larry L. Leslie, Gary Rhoades, d'avoir montré comment les universités se transforment en centres de profit originaux spécialisés dans la production et la vente de marchandises cognitives et comment les universitaires et chercheurs deviennent, à l'intérieur des institutions, des producteurs et des vendeurs de marchandises conformes aux exigences de la nouvelle économie⁽¹⁾. Cela n'est

devenu possible, comme ces auteurs le montrent, que parce que l'Université est en réalité devenue partie prenante de cette nouvelle économie qui a pour caractéristique d'exploiter le stock de connaissances disponibles. Selon cette hypothèse, l'Université tendrait même à devenir *l'institution centrale du nouveau capitalisme*. L'interprétation du « capitalisme académique » a cependant pour défaut d'oublier que

même en l'absence d'une relation effective d'achat et de vente, c'est toute la connaissance qui est désormais potentiellement « mise en forme économique » par une opération d'abstraction qui détache des connaissances concrètes et spécialisées la propriété générale d'avoir une valeur économique pour des marchés.

Cette opération d'abstraction prend deux voies principales, l'une qui concerne l'enseignement, l'autre la recherche. Dans l'enseignement, la *compétence* est devenue la catégorie stratégique qui permet à la fois la professionnalisation généralisée des cursus universitaires, la restructuration des contenus et des modes d'évaluation des activités professionnelles des

enseignants⁽²⁾. La production des compétences sélectionnées et hiérarchisées en fonction de leur utilité professionnelle et sociale est posée aujourd'hui comme l'objectif légitime des établissements d'enseignement et le critère qui permet de sélectionner les enseignements et leurs contenus. Les transformations de la recherche sont guidées, quant à elles, par la logique de l'*innovation*, qui agit comme un critère de sélection des projets de recherche et de distribution des financements en fonction de leur utilité dans le champ de la concurrence économique nationale et surtout internationale. *Compétence* et *innovation*, ces deux faces de la stratégie capitaliste de la connaissance, réduisent la formation et la recherche à leur seule finalité économique : valeur d'échange sur le marché du travail des formations d'un côté, valeur d'échange des connaissances nouvelles sur le marché des brevets et autres titres de propriété intellectuelle de l'autre. Si la connaissance est commandée par sa valorisation, il convient qu'elle soit produite dans des conditions et selon des formes qui conviennent à la production des valeurs d'échange, c'est-à-dire dans des entreprises soumises à la concurrence et régies selon des normes de performance qui sont décalquées des entreprises du secteur marchand. En d'autres termes, les institutions sont conduites à épouser la forme de l'entreprise. Quant aux administrateurs, aux enseignants et aux chercheurs, incités à jouer le jeu de la concurrence, ils participent à la construction du marché en important dans leurs institutions, en fonction de leurs intérêts et stratégies propres, les modes d'action et les valeurs du monde économique. Les étudiants ne sont pas en reste, qui deviennent sans le vouloir des « marketers » par les choix et les calculs qu'ils sont incités à faire pour « rentabiliser leurs investissements éducatifs ». ●

(1) Cf. Sheila Slaughter, Gary Rhoades, *Academic Capitalism and the New Economy. Markets, State and Higher Education*, Johns Hopkins University Press, 2004. Cf. aussi Sheila Slaughter and Larry L. Leslie, *Academic Capitalism. Politics, Policies, and the Entrepreneurial University*, Johns Hopkins University Press, 1997.

(2) Le ministère de l'Éducation au Royaume-Uni avait été rebaptisé « Department for Education and Skills » entre 2001 et 2007.

Retrouvez l'article complet de C. Laval sur snesup.fr/rubrique/le-mensuel-le-snesup

Eurêka : grandeur et misères de la science

→ par Alet Valero, secrétaire national, responsable du secteur Recherche

Universités et écoles se sont construites en corrélation plus ou moins étroite avec un développement industriel et dans la plupart des cas, industriel et marchand. Autant dire que, dans nos sociétés, la question de l'intérêt de la science et de la recherche ne se pose plus.

Au cours du dernier demi-siècle, la science a donné lieu à des mutations qui ont été interprétées comme l'accession à une « société de la connaissance » rapidement mise en parallèle avec une « économie de la connaissance ». Ainsi, plus encore que par le passé, la recherche s'est trouvée soumise à des contraintes productivistes, à des exigences de rentabilité, à des évaluations d'experts. Dans le quotidien du chercheur et de l'enseignant-chercheur français, on retrouvera les politiques de « structuration » de la recherche, les mutualisations, les adossements, les contrats, les financements récurrents puis l'étape en cours du CPRD, de la systématisation des appels à projets, de la création de l'ANR, du CIR, etc., avec un triple étagement : européen, national, régional. Or, jusqu'à preuve du contraire, la concurrence dans le domaine de la recherche, c'est le nivellement par le bas. En vérité, ces processus sont organisés par un fonctionnement « en réseau » dans lequel chacun est invité à être entrepreneur, voire auto-entrepreneur. Ce réseau agit comme unité d'un système économique qui aurait dépassé l'individu, la famille, la société anonyme ou l'État. Dimitri Uzunidis écrivait déjà en 2003 : « Les défenseurs de l'idée de "réseaux" affirment que les universités y peuvent trouver leur avantage dans la mesure où elles assurent des débouchés à leurs futurs diplômés et obtiennent des aides financières ; les entreprises profitent du réseau pour avoir un meilleur accès à des ressources humaines mieux formées et à des sources de nouvelles idées. Et l'OCDE de souligner que certains obstacles demeurent pour que l'efficacité du réseau soit complète : le statut de fonctionnaire dont bénéficie souvent le chercheur, l'évaluation de la recherche publique qui se fait encore par le critère des travaux publiés et non par la contribution des chercheurs à l'industrie... »⁽¹⁾. Selon cet auteur, cette étape annoncée en 2003 serait « managériale » au sens où le pouvoir décisionnel reviendrait à des salariés, « managers conjointement de l'économie et des affaires publiques » étant donné que l'État serait devenu incontournable pour le transfert des ressources scientifiques du public vers le privé et nécessaire à l'élimination des obstacles à ce transfert pointés par l'OCDE. La partie est-elle perdue ? Laissons-nous quelque espoir puisqu'il semble que l'en-

seignement supérieur, les universités et les organismes de recherche offrent une certaine résistance si on en juge par l'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010. Dans cette étude réalisée pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et publiée par Julien Calmand en 2015, on retrouve des éléments bien connus comme, par exemple, la faible représentation des classes populaires, l'augmentation des CDD (32 % des sortants 2010, soit 8 points de plus que pour les sortants de 2001) et la forte disparité disciplinaire en ce qui concerne les débouchés : « Dans la plupart des sciences dures, la recherche, publique ou privée, constitue plus des trois quarts des débouchés des docteurs. [...] En lettres, en droit, sciences économiques et gestion et en SHS, c'est une proportion considérable de docteurs (entre un tiers et la moitié) qui exercent en dehors de la recherche. »⁽²⁾ Pourtant, on y voit aussi des éléments encourageants tels que la solidité de la formation liée à la recherche puisque « [l]es docteurs sont, avec les ingénieurs et les diplômés de la santé et du social, les seuls diplômés de l'enseignement supérieur épargnés par la progression du chômage. En outre, les docteurs ont [...] un taux de chômage moins élevé que celui des diplômés de master ». Enfin, les réponses des étudiants interrogés sur leur projet professionnel

au moment de la soutenance de thèse dressent le constat suivant : « Les enquêtes "Génération" mettent en évidence la préférence des docteurs pour la recherche académique et publique. Dans un article récent (Calmand et Giret, 2013), nous avons mis en évidence plusieurs explications pour ce choix [...]. Le fondamentalisme de la recherche et son prestige sont souvent des hypothèses avancées. »



À l'heure de souligner la persévérance des candidats et leur capacité à affronter tous types de difficultés, la palme ne revient-elle pas aux SHS et aux lettres ? Ainsi, 18 % des thésards en SHS et 29 % en lettres mènent à terme leur projet sans financement principal. N'est-ce pas le signe que la curiosité intellectuelle, le désir ou la tentation de connaissance et de recherche gardent une certaine force ? ●

(1) Voir bibliographie citée. Pour la référence à l'OCDE : *Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie*, OCDE, Paris, 2000.

(2) Voir bibliographie citée.

BIBLIOGRAPHIE

- Antoine d'Autume, Jean Cartelier, éd., *L'économie devient-elle une science dure ?*, Paris, Economica, 1999.
- Julien Calmand, « L'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010 », *Net.Doc.*, n° 144, décembre 2015, Céreq, Marseille.
- Blandine Laperche, « Les critères marchands d'évaluation du travail scientifique dans la nouvelle économie. La science comme "force productive" et "outil marketing" », *Innovations* 2003/1 (n° 17), Laboratoire redéploiement industriel et innovation, université du Littoral Côte d'Opale.
- Bernard Maris, « Économistes, experts et politiques », *Innovations*, 2003/1 (n° 17), Laboratoire redéploiement industriel et innovation, université du Littoral Côte d'Opale.
- Dimitri Uzunidis, « Les facteurs actuels qui font de la Science une force productrice au service du capital. Le quatrième moment de l'organisation de la production », *Innovations*, 2003/1 (n° 17), Laboratoire redéploiement industriel et innovation, université du Littoral Côte d'Opale.

Les risques d'une université au diapason du marché

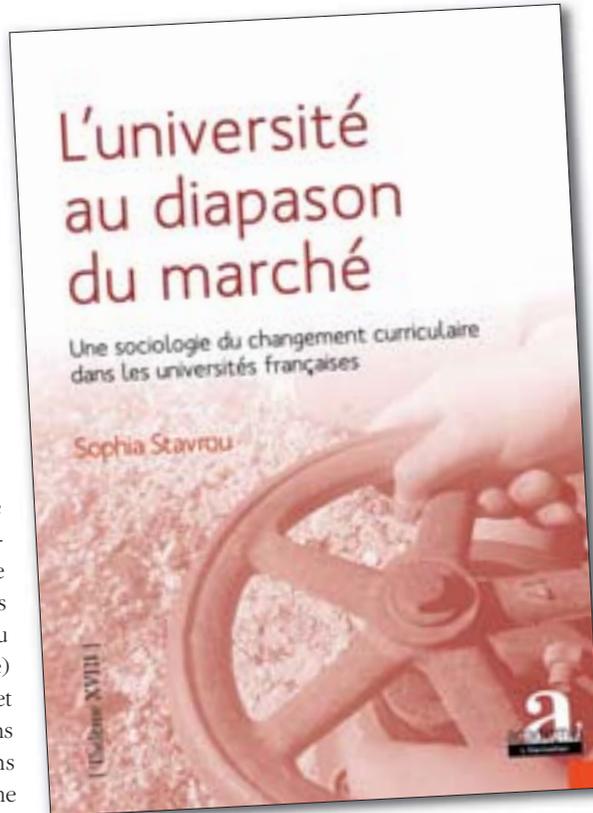
→ par Michel Maric, membre du Bureau national

Sophia Stavrou, dans son livre *L'Université au diapason du marché. Une sociologie du changement curriculaire dans les universités françaises*⁽¹⁾, met en perspective les réformes récentes et leurs dangers.

D'origine anglo-saxonne, la sociologie du *curriculum* ou des *curricula*, encore peu développée en France, rassemble des travaux faisant une analyse critique de la constitution et de la nature des savoirs transmis par l'éducation. En s'inspirant en particulier des travaux de Basil Bernstein, l'ouvrage de Sophia Stavrou (qui découle d'un travail de thèse en sociologie) est une importante contribution à la construction d'une sociologie du changement dans les universités françaises.

De manière générale, une telle approche, en termes de changement curriculaire, fait l'hypothèse que les attentes sociales extérieures (celles de l'État, des entreprises ou de la société dans son ensemble) sont fortement recontextualisées et reconfigurées par les interactions sociales propres au milieu dans lequel elles ont lieu. Dans le même cadre théorique, Denis Lemaître faisait ainsi l'analyse, pour ce qui concerne les grandes écoles, d'une reconfiguration permanente de l'organisation « dans une négociation entre les injonctions extérieures (ouverture académique, adaptation aux nouvelles professionnalités, exigences de certification, etc.), les contraintes de son environnement (situation géographique, niveau du concours de recrutement, spécialités techniques, etc.) et certaines aspirations identitaires propres (maintien des usages et des traditions, défense du corps ou du groupe des diplômés, valorisation des disciplines d'excellence, etc.) ».⁽²⁾

Le travail que livre ici Sophie Stavrou apparaît comme une contribution majeure pour un bilan, près de vingt ans après le lancement du processus de Bologne, des réformes intervenues dans l'organisation de l'Université en France. Il éclaire à la fois sur les enjeux sociaux du processus de réforme et sur ceux de la projection du savoir dans les champs socio-économiques en faisant l'examen de l'action de recontextualisation des *curricula* et des savoirs dans sa double dimension sociale. D'une part, souligne l'auteure, « cette



action est menée par une base sociale au sein d'une arène où différents groupes d'agents avec des fonctions spécialisées sont en relation : agents pédagogiques, évaluateurs nationaux et universitaires des formations, producteurs de politiques de l'enseignement supérieur ». D'autre part, « cette action de recontextualisation porte ses traces dans la structuration interne des curricula, à travers des opérations sociales de sélection et d'organisation des savoirs ».

Dans sa préface, Nicole Ramognimo, qui a encadré ce travail, souligne trois résultats qui peuvent ici être mis en évidence : l'émergence d'une nouvelle gouvernance universitaire, l'invention de nouvelles professions au sein de l'Université et le passage d'une forme disciplinaire des formations à une « régionalisation des savoirs » autour d'enjeux nouveaux, en termes d'interdisciplinarité, se projetant sur un ajustement au marché du travail.

Sophia Stavrou décrit avec soin l'impact de ces réformes sur l'ensemble des responsables universitaires, ceux qui orientent, cadrent, contrôlent et légitiment localement les formes et les contenus des programmes

d'enseignement, en appliquant les décisions ministérielles et politiques. Elle donne forme au concept de « nouvelle gouvernance universitaire » et à ce qu'elle entraîne comme tensions et les nécessaires ajustements permanents pour ceux qui souhaitent préserver la qualité émancipatoire de leurs enseignements.

En termes d'invention de nouvelles professions, ce travail montre avant tout une redéfinition de la profession même d'enseignant-chercheur, qui deviennent experts et évaluateurs du changement, tout en faisant ressortir l'ambivalence et surtout le mal-être de ceux qui participent à ce travail. Mais l'ouvrage montre aussi que les jeux ne sont pas encore faits et qu'un retour à une évaluation plus « démocratique » pourrait alors être nécessaire.

Enfin, sur ce que Basil Bernstein nommait « la régionalisation des savoirs », Sophia Stavrou fait une analyse rigoureuse de plusieurs formations en sciences sociales et fait apparaître les dérégulations et les risques, relativement lourds, pesant sur les disciplines universitaires, leurs acquis savants, qui peuvent se déliter ou se diluer dans un cadre interdisciplinaire se réalisant par juxtaposition des disciplines plutôt que par l'intégration de connaissances cumulées. Des savoirs, transformés en pures fonctionnalités techniques devant s'ajuster au marché du travail, perdent alors leur potentiel émancipateur, sans pour autant réellement franchir les frontières disciplinaires.

Et, outre l'intérêt académique de ce travail, cette mise en perspective des réformes récentes, particulièrement documentée, donne à voir les (très) nombreux dangers dont sont porteurs les projets d'une université au diapason du marché. ●

(1) Sophia Stavrou, *L'Université au diapason du marché. Une sociologie du changement curriculaire dans les universités françaises*, Academia/L'Harmattan, collection Thélème XVIII, 2017, 322 p., 33 €.

(2) Voir par exemple Denis Lemaître, « Le curriculum des grandes écoles en France : un modèle d'analyse inspiré de Basil Bernstein », *Revue française de pédagogie*, n° 166, 2009, p. 17-26, rfp.revues.org/1096.

Insuffisance des moyens et échec de la politique « sociale »

→ par Marie-Jo Bellosta, secrétaire nationale, responsable du secteur Situation des personnels

Lors de la présentation du bilan social 2016 dont on regrette qu'il s'appuie sur les statistiques de 2014-2015, les élu.e.s FSU au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) ont eu l'occasion d'exprimer certaines réserves.

Les statistiques sur les effectifs font apparaître le manque criant de personnels dans l'enseignement supérieur, surtout lorsqu'on les fait correspondre aux chiffres de l'évolution de la démographie étudiante. Sur la même période, d'après le dernier RERS⁽¹⁾, l'augmentation des effectifs étudiants à l'université est supérieure à 5,5 % en 2015, alors que dans le même temps l'effectif des enseignants-chercheurs subit une baisse avec 467 postes en moins (d'après l'EESR⁽²⁾). D'où la question : comment former correctement les étudiants alors que le nombre d'enseignants diminue ?

Ainsi, les problèmes d'accueil d'étudiants par les universités qui ont été médiatisés cet été sont essentiellement dus au manque d'encadrement, conséquence tout à fait prévisible des choix politiques d'austérité pour l'ESRI. La ministre feint d'ignorer ce constat sans appel lorsqu'elle attribue les problèmes d'accueil à un outil logiciel et conclut « sur la nécessaire prise en compte du profil de l'élève pour construire son parcours de réussite ».

ÉCHEC DES PROCÉDURES DE MUTATION

Les statistiques sur les mutations amènent à un constat d'échec des procédures de mutation : 0,4 % de mobilité pour les MCF, 1,4 % pour les PU, 2,7 % pour les Biatss. Dans la réalité, face à l'absence de réponse à leur demande de mutation, des collègues MCF ou PU se résignent à demander leur intégration dans les corps de professeurs agrégés pour enfin pouvoir changer d'établissement, et des collègues

ITRF repassent des concours qu'ils ont déjà obtenus. Nous avons réitéré la demande, émise à la précédente séance du CTMESR, d'un bilan chiffré sur les trois dernières années des recrutements et des mutations des enseignants-chercheurs (EC). Le droit à la mutation des fonctionnaires doit aussi exister pour les EC et les ITRF !

LES « OUBLIÉS » DU BILAN SOCIAL

Les ATER et doctorants sont les seuls enseignants contractuels pris en compte dans ce bilan social rendant impossible toute mesure d'impact des compétences élargies des établissements sur le recrutement des enseignants contractuels : les chargés d'enseignement vacataires qualifiés de « non permanents » ainsi que les enseignants contractuels recrutés en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation (contractuels LRU) ont été « oubliés » (ces derniers étaient 1 835 selon un rapport de l'IGAENR).

Ne nous leurrions pas, la baisse apparente du nombre d'enseignants contractuels cache un recours plus fréquent à des chargés d'enseignement vacataires, pour des raisons de coût uniquement. La FSU relève que le refus de la Conférence des présidents d'université



(CPU) et du ministère de faire figurer dans les bilans sociaux des indicateurs communs et obligatoires liés au recrutement des enseignants contractuels marque une volonté de masquer cette situation et d'entretenir la précarité en évitant de cerner la réalité des conditions d'emploi non titulaires.

DES CHIFFRES TROMPEURS

Le bilan social traite différemment les régimes indemnitaires entre personnels enseignants et personnels administratifs : les montants moyens perçus dans les corps d'enseignement sont absents. Serait-ce par pudeur ? Certains chiffres sont trompeurs : « plus de 167 millions d'euros ont été versés », le montant semble énorme d'autant qu'il est précisé que, du fait de conversions en décharges de service, « ce total ne rend pas compte du montant réel des primes attribuées ». Le ministère fait comme si les enseignants-

chercheurs qui bénéficient d'une conversion l'utiliseraient pour se tourner les pouces... Arrondissons la masse budgétaire de primes versées aux enseignants dans le supérieur à 170 millions d'euros. Répartissons-la entre les enseignants et EC hors hospitalo-universitaires uniquement, soit 63 766 agents. Eh bien, le montant annuel moyen perçu par chacun de ces agents s'élève royalement à 2 666 € !

Leur rémunération totale (indiciaire + indemnitaire) se trouve en conséquence bien inférieure à celle des autres corps de même niveau, ce qui nécessite absolument une revalorisation pour assurer la reconnaissance de leur qualification et de leur travail. La FSU a demandé, pour la troisième fois cette année dans cette instance, l'ouverture de négociations salariales sur les conditions de rémunération du personnel enseignant ! Le projet de décret relatif à la nomination des recteurs académiques était présenté ce jour pour avis. La FSU a rappelé son opposition forte aux fusions d'académies engagées. Elle a dénoncé l'introduction de la fonction de « recteur académique » qui participe de fait à une régionalisation avancée du système éducatif alors même que l'enseignement devrait être une fonction régalienne de l'État. Votes : « pour » SNPES, UN-SA ; « contre » CFDT, CGT, FSU, FO, SUD. ●

(1) « Repères & références statistiques », MEN et MESRI, 2017.
(2) « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France », MESRI, n° 10, avril 2017.

▼

Les statistiques sur les effectifs font apparaître le manque criant de personnels dans l'enseignement supérieur.

▲

PEDR

La CP-CNU obtient le contingentement des avis par corps (PU et MC)

→ par Fabrice Guilbaud, vice-président de la CP-CNU au titre du groupe IV, VP du CNU 19

La CP-CNU a obtenu la mise en œuvre du contingentement par corps (PU et MC) des avis que les sections CNU émettent sur les demandes de PEDR. Dès 2018, cela permettra aux MC de postuler à la PEDR en leur garantissant des chances égales à celles des PU d'être classés dans le 1^{er} ou 2^e groupe.

Depuis 2014, le CNU est l'instance nationale qui examine les demandes de PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche) des enseignant.e.s-chercheur/euse.s, à la demande des établissements, qui conservent (LRU oblige) le pouvoir d'attribution de la prime et la fixation de son barème (dans un montant fixé par arrêté entre 3 500 et 15 000 euros). Les sections CNU doivent répartir leurs avis en trois groupes : 20 % des candidat.e.s dans un 1^{er} groupe, 30 % des suivant.e.s dans un 2^e groupe et les 50 % restant.e.s dans un 3^e groupe. Chaque avis global doit résulter de l'évaluation de quatre critères (P, E, D, R) : publications et production scientifique, encadrement doctoral et scientifique, diffusion scientifique, responsabilités scientifiques. L'activité évaluée est celle des quatre dernières années civiles.

Lors de son assemblée générale du 15 juin dernier, sur proposition de son bureau, la CP-CNU a voté à 75 % en faveur d'un contingentement par corps (PU et MC) des avis que le CNU émet sur les dossiers de demandes de PEDR. Avant ce vote, le bureau de la CP-CNU avait consulté les sections sur le devenir de la

PEDR en indiquant, dans un courrier envoyé aux bureaux des sections CNU, qu'il était favorable à la transformation du « mode d'attribution actuel de la PEDR en un reversement à tous les EC remplissant leur fonction d'enseignement et de recherche. Sur la base d'une PEDR moyenne à 4 000 euros, on peut estimer à 1 000 euros le montant qui serait alors attribué à tous les EC. Cette somme pourrait venir augmenter la prime de recherche et d'enseignement supérieur ». Cette proposition, à laquelle s'oppose fermement la CPU, n'a reçu le soutien que de cinq sections, la majorité était favorable au *statu quo* ou à une évolution des quotas (soit pour demander une répartition en deux groupes de 50 %, soit pour augmenter la part des 1^{er} et/ou 2^e groupes).

En revanche, la proposition du contingentement par corps, issue des réflexions menées au sein du groupe de travail PEDR animé par le bureau de la CP-CNU, a reçu une large approbation. Le contingentement était pratiqué par des sections de plus en plus nombreuses au fil des quatre dernières années. Globalement, en 2016, les candidatures des MC recevaient moins d'avis du 1^{er} (18 %) ou 2^e groupe (29 %,



À toutes et tous les MC, vous ne serez plus des faire-valoir, alors candidatez !

soit 52 % restants dans le 3^e groupe) au profit des PU. Mais les disparités entre sections restaient marquées. Ainsi, 10 sections classaient entre 60 et 75 % des MC dans le 3^e groupe. Dans les grands domaines droit, économie, gestion et lettres, sciences humaines, les MC étaient plus souvent classés dans le 3^e groupe (55 %) qu'en sciences et techniques (51 %). La mise en œuvre^(*) du contingentement par corps des avis, dès la prochaine campagne, permettra aux MC de postuler à la PEDR en leur garantissant des chances égales à celles des

PU d'être classés dans le 1^{er} ou 2^e groupe. À toutes et tous les MC, vous ne serez plus des faire-valoir, alors candidatez ! ●

^(*) Les représentants de la CP-CNU, de la DGRH, de la CPU, du CNU-Santé et du CNAP (Conseil national des astronomes et physiciens), réunis le 13 septembre 2017, ont validé les modalités suivantes : la répartition par corps des avis sera appliquée dans les sections dont le nombre de candidats par corps est supérieur ou égal à 10 ; les sections qui le souhaitent pourront moduler de plus ou moins une unité la répartition des contingents entre corps.

PRAG-PRCE

Assemblée générale des enseignants de statut 2nd degré* affectés dans l'ES

Judi 30 novembre 2017, Bourse du travail, salle Jean-Jaurès,

3, rue du Château-d'Eau, Paris 10^e (métro République, sortie 5)

9 h 30 Introduction et point sur l'actualité, intervention du secrétaire général, « 10 ans de loi LRU, ça suffit ! », nos revendications pour un grand service public d'enseignement supérieur.

10 h 30 Vécu des collègues et remontées des établissements. Conditions d'exercice de notre métier, quelles améliorations apporter. Les menaces sur les retraites et la riposte à engager.

12 h 30 Déjeuner.

14 heures Les nouvelles carrières et les changements en 2017-2018.

15 h 30 Mode d'information et d'échanges entre syndiqués et commissaires paritaires. Le nouveau rôle de ces derniers en CAPA-CAPN.

Les élections professionnelles de décembre 2018.

17 heures Fin des travaux.

Cette assemblée générale donne lieu à autorisation d'absence dans le cadre du droit à l'information syndicale.

^(*) Sont concernés aussi les enseignants de 1^{er} degré.

Sexisme dans les études médicales

Coauteure d'un ouvrage⁽¹⁾ sur la prise en compte du genre en matière de santé, Muriel Salle, historienne, maîtresse de conférences à l'université Claude-Bernard Lyon-I, aborde les différences dans les pratiques médicales selon le sexe, à la fois dans la formation des médecins et des infirmières et dans le regard porté aux patient.e.s.

Les étudiant.e.s et l'institution sont-ils vent debout contre le sexisme dans les études médicales ?

Les pratiques sexistes autrefois admises dans les études médicales, voire considérées comme faisant partie d'une certaine culture professionnelle, celle des « carabins », font de plus en plus scandale. Depuis l'affaire du QCM sexiste dans une épreuve blanche de préparation au concours de l'internat en avril 2016, qui avait tout de même fait réagir la ministre de la Santé Marisol Touraine, le sexisme ordinaire du milieu médical est de plus en plus souvent dénoncé, même quand il s'exprime sous couvert d'humour. Le Tumblr « Paye ta blouse » ne cesse de recueillir des témoignages de sexisme en milieu hospitalier. La parole des étudiantes est certainement beaucoup plus libre, cela dit, il ne faut pas se faire trop d'illusions sur l'efficacité de ces mobilisations virtuelles en termes de changement des pratiques. L'Intersyndicat national des internes (Isni) a lancé en septembre dernier la première enquête nationale sur le sexisme dans les études médicales. C'est un très bon signe de voir des syndicats étudiants s'emparer de la question. Mais qu'en feront les doyen.ne.s des facultés de médecine ? La féminisation de la profession médicale ne suffira évidemment pas à faire reculer le sexisme. D'autres parcours largement féminisés, à l'instar des infirmières, sont loin d'être épargnés. Par ailleurs, il y a une division sexuée des spécialités médicales (la pédiatrie n'est pas la chirurgie orthopédique) et les étudiant.e.s en médecine sont aussi marqué.e.s par les stéréotypes de genre concernant les qualités requises pour les exercer (empathie et intérêt pour les enfants *versus* forme physique), mais aussi concernant l'implication nécessaire et l'articulation des temps de vie qui en découle.

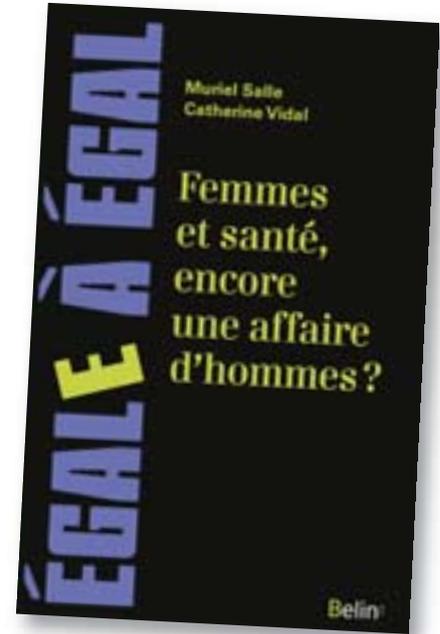
Quels ont été les travaux universitaires sur cette question ?

Des travaux d'anthropologie étudient le sexisme dans la profession médicale comme élément constitutif d'une identité

professionnelle. Emmanuelle Godeau (*L'Esprit de corps. Sexe et mort dans la formation des étudiants en médecine*, MSH, 2007) explique comment chansons paillardes, plaisanteries grivoises, déguisements scabreux et autres humiliations corporelles et notamment sexuelles constituent une véritable « contre-éducation » et ont en quelque sorte valeur de rite initiatique et d'exutoire libérateur, permettant de supporter l'exercice professionnel et les injonctions à la pudeur et à la décence qui y prévalent. En sociologie, Emmanuelle Zolesio s'est intéressée aux femmes chirurgiennes, et aux modalités et difficultés de leur intégration dans une sphère réputée masculine. Avec Catherine Vidal⁽²⁾, nous nous intéressons aux savoirs médicaux et montrons comment la construction ancienne d'une compréhension dépréciative du corps des femmes ainsi que l'existence de biais de genre dans la recherche biomédicale (essentiellement menée sur des hommes) conduisent à la production d'un savoir genré qui s'ignore comme tel. Nous faisons le pari que promouvoir une culture de l'égalité entre les sexes serait bénéfique pour les professionnel.le.s de santé qui expérimenteraient moins de sexisme dans le cadre de leur formation et/ou de leur pratique, mais aussi aux patient.e.s, qui seraient mieux soigné.e.s.

Vous intervenez dans la formation des futur.e.s médecins en Paces ? Quels sont vos moyens d'action et sont-ils satisfaisants ?

En première année, les conditions d'enseignement sont difficiles (2 500 étudiant.e.s réparti.e.s dans cinq amphithéâtres en parallèle et le cours retransmis sur grand écran dans quatre d'entre eux). Ce n'est pas le meilleur cadre pour aborder des questions qui touchent à l'intime ! Pourtant, depuis sept ans, je consacre une matinée au sujet « Homme/femme, cela compte-t-il dans le soin ? ». L'hostilité y est rare. Et l'intervention d'une association sur la prise en charge des violences sexuelles (le Collectif féministe contre le viol) donne toujours lieu à des échanges qui se prolongent parfois bien au-delà



Promouvoir une culture de l'égalité entre les sexes serait bénéfique pour les professionnel.le.s de santé mais aussi aux patient.e.s, qui seraient mieux soigné.e.s.

de l'horaire de cours et ont souvent trait à des problématiques personnelles. J'ai le sentiment que ces interventions sont absolument nécessaires, mais certainement pas suffisantes. La formation des médecins sur le sujet est très lacunaire, et quand on aborde le rôle qui doit être celui des soignant.e.s dans le dépistage et la prise en charge des violences sexuelles ou domestiques, on s'entend souvent dire que les médecins généralistes n'ont pas le temps... alors que l'on sait qu'ils sont souvent les premiers à accueillir ces femmes victimes. ●

Propos recueillis par Cécile Ottogalli, membre du groupe Égalité femmes-hommes du SNESUP

(1) Muriel Salle, Catherine Vidal, *Femmes et santé, encore une affaire d'hommes ?*, Belin, coll. d'Égale à Égal, 2017.

(2) Neurobiologiste, directrice de recherche honoraire à l'institut Pasteur de Paris et membre du comité d'éthique de l'Inserm.

SCHÉMAS RÉGIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

Un instrument central des politiques régionales

→ par Christophe Voilliot, *secrétaire national*

Le pilotage de l'ESR via les « investissements d'excellence » est un élément central des politiques néolibérales. Les politiques régionales sont de plus en plus envisagées dans cette perspective qui est la négation même d'un service public au service de l'intérêt général.

L'article 26 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié l'article L214-2 du Code de l'éducation. Les régions se sont donc vu confier à la fois un rôle de coordination par rapport à l'action des autres niveaux de collectivités territoriales dans ce domaine de compétences mais aussi un rôle consultatif sur la carte des formations définies au niveau national. Si la loi NOTRe est muette sur le contenu de ces schémas, l'article 19 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) précise, quant à lui, que « les schémas prévisionnels, les schémas régionaux d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les plans régionaux et la carte des formations supérieures prévus aux articles L. 214-1 et L. 214-2 tiennent compte de l'ensemble des besoins de formation ».

L'adoption des SRESRI s'effectue par un vote des conseils régionaux après un avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). Les exécutifs régionaux sont maîtres du jeu quant à l'élaboration du schéma et quant au degré de concertation voulu avec l'ensemble des acteurs publics et privés de l'ESR. Il est important que les personnels et leurs organisations syndicales représentatives puissent être entendus à ce stade. Les questionnaires fermés – comme celui mis en œuvre par le conseil régional d'Île-de-France récemment – ne peuvent remplir cette fonction. Le passage devant le Ceser est bien entendu un moment stratégique pour les organisations syndicales en général et pour la FSU en particulier.

FORMATIONS

L'enjeu principal concerne les formations. S'il est le seul repère pour définir la carte des formations, l'ajustement aux besoins à court de terme de main-d'œuvre qualifiée dans des bassins d'emploi restreints va à l'encontre des objectifs de démocratisation de l'enseignement



supérieur et d'émancipation des citoyen.ne.s. En outre, il est important de prendre en compte la cohérence des orientations proposées au regard de la politique nationale. Même s'ils n'en sont pas une déclinaison régionale, les SRESRI doivent être compatibles avec les orientations nationales définies par la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes) d'une part, et la stratégie nationale de recherche (SNR) de l'autre. Ce n'est pas nécessairement le cas aujourd'hui et la lecture des schémas les plus récents montre que les logiques de concurrence entre établissements et d'alignement sur les impératifs de l'économie de la connaissance à l'échelle européenne sont très présentes.

La question des moyens est souvent éludée dans ces schémas. Si les régions n'interviennent que marginalement dans le financement du fonctionnement des établissements, elles sont pourtant parties prenantes des contrats de plan État-régions (CPER) qui jouent un rôle décisif en ce qui concerne l'investissement, en particulier

immobilier. La question du patrimoine immobilier des établissements de l'ESR passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) va être centrale dans les mois à venir. Le gouvernement et la Conférence des présidents d'université (CPU) souhaitent en effet mettre en œuvre une politique de « valorisation du patrimoine » (sic !) en deux temps : transfert aux établissements ; possibilité d'emprunter auprès d'établissements bancaires.

REGROUPEMENTS

Dernier enjeu, et pas des moindres, les fusions et regroupements d'établissements. Dans plusieurs régions, on voit se dessiner une cartographie de l'ESR très largement pilotée par les conseils régionaux et les métropoles. Si les métropoles favorisent les fusions pures et simples, les régions peuvent préférer la formule des Comue lorsque les établissements sont éloignés géographiquement. Le prix à payer pour ces regroupements est très lourd pour les

personnels : souffrance au travail, disparition de la collégialité dans la prise de décision, multiplication des structures de pilotage et de gouvernance, etc. Le cas de l'Île-de-France est un peu particulier à cet égard, la densité des établissements et des organismes de recherche rend aujourd'hui possible un « mercato » où les alliances se font et se défont mois après mois au gré des stratégies des équipes de

▼
L'ajustement
aux besoins à court
de terme de main-
d'œuvre qualifiée dans
des bassins d'emploi
restreints va à
l'encontre des objectifs
de démocratisation de
l'ESR et d'émancipation
des citoyen.ne.s.
▲

direction et dans le mépris le plus souverain de l'intérêt général, comme récemment à Orsay^(*). Il est par conséquent indispensable de s'opposer à de tels projets. ●

(*) snesup.fr/article/restructuration-paris-sud-orsay-gare-de-triage-universitaire.

DISCOURS DE HAINE SUR UN CAMPUS CANADIEN

L'université de Toronto et les « nationalistes blancs »

→ par Isabelle de Mecquenem, secteur Droits et Libertés

Des risques d'affrontement ont été évités sur le campus, juste après les événements de Charlottesville.

L'université de Toronto a refusé d'accueillir un « rallye nationaliste » organisé par le Parti nationaliste canadien qui devait se tenir en septembre dernier. Annoncé sur Facebook, le rassemblement serait intervenu peu de temps après les événements effrayants de Charlottesville, aux États-Unis, où les affrontements entre militants antiracistes et des groupes adeptes de la « suprématie blanche » avaient provoqué des morts et plusieurs dizaines de blessés. Même s'il ne s'agit pas des mêmes protagonistes, puisque le leader nationaliste canadien récuse toute appartenance à l'extrême droite, au « suprémacisme blanc » ou au « nationalisme blanc » tout en condamnant l'homosexualité, « l'islamisation du pays » et la mondialisation, des circonstances similaires aux deux « rallyes natio-

nalistes » pouvaient en effet faire craindre le pire au président de l'université de Toronto, surtout à l'approche de la rentrée universitaire. Une contre-manifestation de plusieurs milliers de personnes était en préparation et aurait rejoint le campus. Le communiqué de presse du président de l'université, Meric Gertler, a fait référence aux faits tragiques de Charlottesville et s'est inscrit dans le registre des principes et des valeurs démocratiques qui forment les « pierres angulaires de l'enseignement et de la vie universitaires » : « Il est important que nous réaffirmions notre engagement collectif et inébranlable envers la diversité, l'équité et l'inclusion. » Mais surtout, le président a choisi de restreindre la liberté d'expression devant des menaces qui n'ont rien d'imaginaire

et qui exploitent la culture du *Free Speech* des campus : « *Le fanatisme, la haine, l'intolérance et la violence n'ont pas de place sur nos campus.* »

Ce cas d'école est loin d'être isolé en Amérique du Nord, où les universités sont constamment confrontées au dilemme surprenant du principe de la liberté d'expression consacré par le premier amendement de la Constitution et l'entrisme universitaire de groupes extrémistes souscrivant à des idéologies explicitement racistes relevant d'une nébuleuse hétérogène de néonazis, suprémacistes, antimusulmans et antisémites, regroupée sous l'étiquette de l'« alt-right », qui veut néanmoins se démarquer politiquement de l'obsolète Ku Klux Klan, qui fut redoutable jusque dans les années 1960. ●

POINT DE VUE SUR LA CRISE CATALANE

Reprise en main de l'État espagnol

→ par Anthony Sfez, membre de l'EHEH, Casa de Velazquez, doctorant en droit public à l'université Paris-II Panthéon-Assas

L'organisation du référendum et la déclaration d'indépendance au centre d'une bataille constitutionnelle dont l'issue sera le vote du 21 décembre.

Depuis la sentence 31/2010 du Tribunal constitutionnel espagnol (TC) relative au statut d'autonomie de la Catalogne qui a réduit à néant l'ambition des nationalistes catalans « modérés » de faire de l'Espagne un « État multinational », ces derniers se sont alliés aux nationalistes « radicaux » pour exiger l'organisation d'un référendum d'autodétermination en Catalogne. Le référendum étant une compétence de l'État espagnol, il fallait l'accord de Madrid. Face au refus réitéré de l'État d'organiser une consultation « à l'écossaise », les institutions catalanes, ont, début septembre, décidé de briser la légalité espagnole en adoptant une loi prévoyant l'organisation

d'un référendum au 1^{er} octobre 2017. Malgré la suspension par le TC de cette loi et la ferme opposition de Madrid, le référendum a eu lieu avec 43 % de participation pour 90 % de « oui ». Le scrutin fut cependant dépourvu de toutes les garanties permettant d'assurer la transparence du résultat et, surtout, les partisans du « non » ne se sont pas déplacés. Le mardi 10 octobre, le président du gouvernement catalan a décidé, devant son Parlement, non pas de suspendre les effets d'une déclaration d'indépendance qu'il aurait préalablement adoptée – contrairement à ce qu'on a souvent pu affirmer dans la presse – mais de repousser l'adoption de la déclaration d'indépendance en elle-même en vue d'ouvrir des négociations avec Madrid. Mais l'État a refusé de dialoguer « sous la menace ».

Ces derniers jours, la confrontation entre la Communauté autonome catalane et l'État espagnol s'est intensifiée. Le 27 octobre, le Parlement catalan a adopté non pas une déclaration d'indépendance

mais une résolution contenant, dans son préambule, le texte d'une déclaration d'indépendance, ce qui n'est pas la même chose. Une résolution est un acte symbolique dénué de toute force juridique ! Le jour même, le gouvernement espagnol a annoncé l'activation de l'article 155 de la Constitution qui a entraîné la destitution de tous les membres du gouvernement catalan, la limitation des attributions du Parlement catalan et, surtout, l'organisation d'élections en Catalogne prévues pour le 21 décembre. Malgré le ton martial du désormais ex-président catalan, les indépendantistes ont accepté ce retour à la légalité espagnole et participeront aux élections, qui se dérouleront sous le regard de l'Europe entière. Les indépendantistes auront donc finalement eu ce qu'ils voulaient depuis le début et ce que Madrid refusait de leur donner : un vote, le 21 décembre prochain, que le monde entier considérera, sur le plan politique, comme une sorte de référendum pour ou contre l'indépendance de la Catalogne. ●



Manifestation pour l'autodétermination, le 16 septembre à Barcelone.

© Xigipower/Wikimedia

ENTRETIEN AVEC **Christine Gangloff-Ziegler**

Présidente de l'association Alliance des universités de recherche et de formation (Auref) et présidente de l'université de Haute-Alsace

L'Auref, qui rassemble 31 des 73 universités françaises, a pour objectif de proposer un modèle alternatif de l'enseignement supérieur français. Sa présidente, Christine Gangloff-Ziegler, insiste sur l'importance du lien entre formation et recherche dès la licence ainsi que sur une meilleure répartition des moyens de la recherche sur tout le territoire.

Vous avez été élue présidente de l'Auref. Pourriez-vous nous indiquer les raisons de la transformation de l'Auref en association et les buts principaux qu'elle poursuit ?

Lors de notre séminaire de Corte en juillet, nous avons souhaité renforcer l'Auref. Nous avons grandi au fur et à mesure et la création d'une association était une étape logique de notre évolution.

Il s'agit bien sûr de nous donner plus de visibilité et une plus forte reconnaissance par exemple en étant invités, comme cela a été fait, dans le cadre de la concertation sociale. Mais cela traduit aussi notre volonté d'aller plus loin dans notre réflexion en nous réunissant en séminaires et autour d'actions menées en réseau. Cela nous permettra aussi de développer des outils de communication.

Et l'Auref reste d'abord un lieu ouvert et cordial de partage d'expériences et de débats entre les universités publiques françaises de recherche et de formation qui se reconnaissent dans l'importance équivalente portée à ces deux missions ainsi que dans la nécessité de leur articulation.

Depuis 2015 au moins, l'Auref prend des positions publiques en faveur d'un financement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) à la hauteur des missions qui leur sont assignées. Comment analysez-vous les engagements du nouveau gouvernement ?

Même si nous nous réjouissons légitimement de l'augmentation annoncée des moyens de l'ESR prévue au budget 2018, c'est sans commune mesure avec l'augmentation du nombre des étudiant.e.s. La dotation par étudiant.e est en réalité en baisse. Et l'Auref attire l'attention sur cette dégradation régulière des moyens pour l'enseignement supérieur à l'heure même où se pose la question d'un accueil plus adapté et d'une meilleure orientation des bachelier/ère.s. Elle appelle à une vigilance toute particulière sur les moyens qui devront être déployés à cette fin et sur leur répartition entre les établissements au terme de la concertation sociale actuellement en cours.



© DRF

▼
« Nous sommes là pour défendre un modèle d'université et pour rappeler à l'État l'importance de l'aménagement du territoire. »
▲

De même, il faut répartir les moyens de la recherche de manière plus équilibrée pour permettre à l'ensemble des établissements de préserver et développer des dynamiques scientifiques propres, articulées aux spécificités en matière de formation et aux activités des écosystèmes territoriaux. Il importe que le renforcement des moyens de la recherche puisse bénéficier à l'ensemble des acteurs scientifiques et des domaines de recherche afin d'assurer une meilleure cohésion des territoires.

Nous sommes aussi bien entendu très attentifs à l'évolution des politiques de site et aux pressions exercées sur les uns ou les autres pour aller au-delà même des exigences posées par la loi de 2013.

L'Auref apparaît de plus en plus comme une anti-Curif, en particulier par votre refus du modèle concurrentiel et du gigan-

tisme. Comment sortir du risque d'une université française à deux vitesses ?

Nous ne sommes pas anti-Curif, une telle définition, négative, serait très réductrice pour l'Auref même si nous avons des positions différentes sur certains points. Nous sommes là pour défendre un modèle d'université et pour rappeler à l'État l'importance de l'aménagement du territoire : c'est une nécessité pour en assurer la cohésion et pour préserver une certaine solidarité dans notre pays. C'est ainsi que le pays pourra réussir. En effet, nous savons bien que la théorie dite du « ruissellement » ne repose sur aucune preuve et sur aucune réalité. À l'opposé, nous soutenons le concept d'excellence distribuée, d'inspiration allemande, qui souligne que l'excellence peut exister dans différents lieux, différentes configurations, indépendamment de la taille des établissements et de leur structuration, qu'elle est tout simplement plurielle et qu'elle doit alors être reconnue et financée. De même, il faut laisser de la place à des recherches et des équipes en émergence.

Une décision de financement n'est pas une fatalité mais un choix qui traduit la stratégie de l'État. La France, pourtant un des pays d'Europe où les disparités régionales d'accès à l'enseignement supérieur figurent parmi les plus fortes, met en œuvre depuis des années une action publique marquée par un fort tropisme sur quelques universités de grandes métropoles.

La position de l'Auref consiste à rappeler qu'aucune étude sérieuse n'a prouvé un lien entre la taille, la qualité de la recherche, la réussite étudiante et une professionnalisation aboutie. Parler de l'efficacité des organisations est plus pertinent, en agrégeant tous les moyens publics investis, dotations de l'État, PIA, moyens des organismes, plan campus, financements spécifiques de certaines métropoles en matière d'ESR, CPER, subventions de Régions, etc., en lien avec les résultats obtenus parce que nous sommes collectivement redevables de la bonne utilisation des fonds publics. ●

Propos recueillis par Pascal Maillard, secrétaire national, responsable du secteur Communication



HYPERPLANNING

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

 PLANNING	 SALLES	 NOTES	 ABSENCES
 OCM	 SUPPORT DE COURS	 STAGES	 COMMUNICATION
 INTERNET & MOBILE	 STATISTIQUES	 INTERCONNEXIONS CAS / ADFS	 HÉBERGEMENT

IUT ■ UNIVERSITÉS ■ GRANDES ÉCOLES ■ ÉCOLES D'INGÉNIEURS
■ ÉCOLES DE COMMERCE ■ ESPÉ ■ CFA ■ GRETAS
■ ÉCOLES DE LA FONCTION PUBLIQUE

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING



Version complète
d'évaluation disponible
en téléchargement



Demande en ligne
de présentation sur site



INDEX-EDUCATION.COM